

CORRESPONDANCE

REQUÊTES

P28/B2,20

A

Monsieur le Maire
Et

Messieurs Les Conseillers
de la
Municipalité du Village de St. Louis
du Mile-End

Messieurs

Nous soussignés. Electeurs
de la Municipalité du Village de St.
Louis du Mile. End. avons l'Honneur
de vous exposer Humblement:

Que nous avons appris avec
regret que Messieurs Antoine Leclair et
Joseph Michel Belanger ont résigné leur
charge de Conseiller pour cette Municipalité.

Que ces Messieurs avaient
par leur dévouement et leur Honnêteté ac-
quis la confiance des Citoyens de cette
Municipalité en général:

Que quoique votre Conseil
ait accepté leur résignation, le désir de
vos Requirants est que ces Messieurs soi-
ent réélus Conseillers par une Résolution
de Votre Conseil à sa session des

10 courant,

Et vos Requiemts ne cessent
de prier

Jos. Chateaud
Louis Leblanc

Edouard Guerin, Fermier

Antoine Beaulieu

Thos. Wiseman

Jos. Martin

Alphonse Gauthier.

Leonidas Villeneuve

Joseph Bastien

François Bastien

Edouard Leonard

David Lemay

J. D. Ducheselle

F. Marion neveu

Hemi Gamache

Lefli' Cyr

Mais Martin

Pier Daigle

Pierre David pere

S. P. au coin sous cel.

Jacques Racette

Maxime Dute' pere

Joseph - Marie

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

03

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Alexis Galipeau pere	Edmond Amiot
Dolphe Galipeau	Leant. Gauthier
Philippe Gervais	Francois Labelle
Francois Bragueau	Cezair Leclair pere
Moise Bastien fils	Abt. Paulien
Michel Belanger	Antoine Plouffe, Pere
Francois Forti	Francois Fortin
Joseph Bouchi	Abt. Guinette
Moise Labelle fils	Thodore Giroux
Thophile Paulien	Alexandre Cote
Michel Bastien	Louis Brunette
Joseph Laporte	H. de Lespireux
Francois Martin	Gideon Desjardins
H. de Desjardins	Antoine Courval
Moise Labelle pere	Clement Audet
Joseph Poirier fils	Patrick M. Laughlin
Truffe Dubois	Joseph Poirier, Pere
Michel Langon	Jacques Lebeault
Michel Paquette	Joseph Plouffe
Louis Bisson	Coariste Leclair
Louis Lavolette	Pere Doucet
Moise Desjardins	Pere Aubry
Paul Corbeille pere	Joseph Lamouette
Francois Corbeille	Thomas Martel
Jacques Boismene	Moise Fortin, Pere
Jean Marie Leclair fils	Onesime Corbeille
Abt. Dubi pere	Francois Lebo
Dolphe Dubi	
Charles Galorneau	
Jacques Galorneau	
Pierre Gsavel	

Erasmus Lamure
Gaspard Mouton
J. P. Grillon Lapsiere
Charles Sanger
John Cook
Emil Wauffe
John Hammond
Antoine Boest fils
Hansy. Dupin
Martine Dolere
Francis Guilbault
Matthieu Spaling
Isaac Baer
Andre. Brauchat

Louis Dufrenoy
Eusebe Picard
M^ré Paehon
Commande. Gauthier
Pierre Lierre
Thomas Martelle
Benjamin Létour

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

8 Fevrier 1879

Requites
des
Electeurs

de la
Municipalite du Village de
St Louis des Missisquoi

Sainte D Rochelaga

demandant

la

Re-election

de

Messieurs

Antoine Lelaine Ferguson

et

Joseph Michel Bilange

Boulangers

0 5

P28/B2,20

1 2 3 4 5 6 7 8

A son Honneur Le Maire
et les échevins du Coteau St Louis, du
Mile End.

La requête des soussignés, propriétaires
et résidant au dit village représente hum-
blement:

Que la permission accordée aux
regrettés de déposer sur un terrain
connu sous le nom de "Carrière
de l'Hon^{ble} Le Beauvier" afin de faire un
chemin a été donnée par votre conseil.

Que les requérants sont convaincus
que cette permission a été donnée sans
savoir que cela pourrait occasionner
des dangers pour la santé de nos
familles, provenant des échalaisons
des déchets ainsi déposés et qui
peuvent occasionner des maladies
épidémiques.

C'est pourquoi vos pétitionnaires
osent espérer que vous voudrez
bien prendre leurs requêtes en
considération; faire lever les
déchets qui peuvent compromettre
la santé publique et défendre
que les regrettés déposent à l'avenir
ces déchets dans les limites du
village du Coteau St Louis.

Et vos très-requérants ne
cesseront de s'efforcer.

Charles J. Spalding

Auguste Girard

John Spalding

H. P. Sprunt

G. Fournier X

Charles Lamotte X

Onisime Boismoreau

Et Lapineau X

Mais Fortin

Alf. Bélanger photo. H. Dub.

M. B. L.

55

P28/B2,20

1

2

3

4

5

6

7

8

La requête des pousseignis, profittains
et residant au dit village représente hum-
blement:

Que la permission accordée aux
regrattiers de déposer sur un terrain
connu sous le nom de "Carrière
de St-Hon^{te} Le Beaubien" afin de faire un
chemin a été donnée par votre conseil.

Que les requérants sont convaincus
que cette permission a été donnée sans
savoir que cela pourrait occasionner
des dangers pour la santé de nos
familles, provenant des échalaçons
des déchets ainsi déposés et qui
peuvent occasionner des maladies
épidémiques.

C'est pourquoi vos pétitionnaires
espèrent que vous voudrez
bien prendre leurs requêtes en
considération; faire brûler les
déchets qui peuvent compromettre
la santé publique et défendre
que les regrattiers déposent à l'avenir
ces déchets dans les limites du
village du Coteau St-Louis.

Et vos très respectueux
cesseront de s'occuper.

Charles F. Spalding

Auguste Girard

John Spalding

H. P. Sprunk

G. Fournier X

Charles Lamotte X

Onisime Boismenon

Le Papineau X

Abais Fortin

Alf. Belanger *Arch. V. Dist.*

W. Bisson *plu*

St. Denis *par. curé*

Les Soeurs de la Providence

D. Turcotte C.F.V.

Atwell Win

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Paroisse de Québec / Mai 1886
District de Montréal

A Monsieur le Maire et
Messieurs les Conscillers de la
Municipalité du Village de St-Louis
du Mile End en la paroisse du
Saint-Enfant-Jésus.

Messieurs;

Les sousignés électeurs
municipaux de la Municipalité du Village
de St-Louis du Mile End;

Exposent respectueusement
à votre honorable Conseil que depuis
plusieurs mois la cité de Montréal fait
déposer dans cette municipalité une quantité
énorme de détritus qui répandent une
infection telle que la plupart des électeurs
de cette municipalité se voient dans
l'impossibilité d'ouvrir les ouvertures de
leurs fenêtres pour se mettre un peu
à l'abri des odeurs nauséabondes qui
s'échappent de ces détritus que l'on
dépose tout autour des habitations
des électeurs de cette municipalité;
Que ces détritus répandent une odeur
si tellement infecte qu'il y a grand
danger pour les électeurs de cette
municipalité et même pour les étrangers
qui fréquentent cette municipalité de
contracter des maladies dangereuses et

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

et même épidémiques.
Que tous les médecins qui ont été
consultés sur cet état de chose s'accordent
à dire que ces infections sont de nature
à causer des graves maladies; et que ne
pourra manquer si on ne prend
d'immédiates précautions de faire disparaître
toutes les salles que votre honorable
conseil a ainsi laissées dispersées près
des habitations des électeurs de cette
Municipalité,
que votre conseil est chargé, non
seulement d'administrer les affaires
matérielles et financières de cette
Municipalité, mais encore de voir
à ce que rien de nuisible à la santé
et sans danger pour la vie des habitants
de cette Municipalité, ne soit dispersé et
demeure dans ou sur aucune partie de
ce territoire de cette Municipalité.
En conséquence les Messieurs prient
votre Honorable Conseil de vouloir
prendre immédiatement les moyens de
faire disparaître sous le plus court délai
les débris, immorales et sales, afin que
vos piquiers ne souffrent plus —
Et vos piquiers ne cessent de
prier —

Monsieur Marie de la Présentation
Supérieur
S. Laporte, Vicair
Joseph Bilanque (Père)
Hamsidas Aydet
M. Hanseau Supérieur C. L. V.

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Thomas Rose
Daniel McNameara M.D.
Mrs. Brucher
Homere Bilanger
Joseph Leonard
Linn Piche
Piero Picotte
Charles Galameau
L. O. Leduc
Alexis Galipeau (pere)
Alexandre Godmain
Felix Viau
Joseph Proureau
Joseph Lathur
Joseph Robin Lapointe
Jean Adelard Bilanger
Joseph Bilanger (fils)
Andrie Brunette
Joseph Godin
Alphonse Garthies
Denis Landry
M. Horace Brucher
Louis L'Amour
W. Bilanger
W. G. Gaudin
Arthur Auger (sen.)
Pierre David (pere)
T. Royer C. S. V.
S. H. Larchevigie C. S. V.
A. B. Maisonneuve C. S. V.
M. Paquette
Edouard Desnoyers
Alfred Bérault
George Annette (pere)

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

H. A. Bernier
 Benjamin Duchambault
 Joseph Poirier
 Hypolite Courval
 Joseph Hazi
 Mme Poirier
 M^{re} V^{re} Joseph Robin
 Armand Beauchamp
 Joseph Daigle
 Mme V^{re} Blument-Sudet
 Honoré Labelle
 Jean Gauthier
 Maxime Lamer
 L. Aubois
 L. Bignon
 M^{re} Leduc
 J. Chartrand N. P.
 Mme V^{re} Silphie Sanscartier
 Joseph Larocher
 J. L. Lybrette M. D.
 M^{re} Chartrand
 Azide Batiou
 Augustin Corbill
 Stanislas Bonin
 Louis Maysse (père)
~~Henri Chartrand~~

1^{er} Mai 1880
 Requête
 Contre les Prisoaires
 Québécois

P28/B2,20

1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8

1 2
1 2
1 2 3 4 5 6 7 8
1 2 3 4 5 6 7 8

À son Honneur le Maire &
M. M. les Conseillers Municipaux
du Village de St Louis du Mile End.

La requête des sous-signeurs franc tenanciers
du village de la Côte St Louis, expose respectueusement :

Que la raffinerie d'huile de pétrole que M. M.
Foster & Co, ou autres, ont établie dans les limites
de votre Municipalité, est une grande
nuisance publique.

Que la tolérance d'un tel établissement
dans le voisinage des habitations, est de
nature à déprécier considérablement la
valeur des propriétés, tout en étant dommageable
à la santé, à cause des odeurs nauséabondes
et insupportables qui se dégagent du pétrole,
infectent l'air sur une grande étendue et
pénètrent jusque dans les maisons les mieux cloées.

Pour ces raisons et autres qu'il serait trop long
d'énumérer, vos requérants vous prient de
vouloir bien, sans délai, adopter les mesures
nécessaires pour faire cesser cet état de
chose, et pour éloigner de leurs habitations
ce foyer de pestilence qui non seulement
est nuisible à la santé, mais aussi très dommageable
à la propriété, dans leur village.

Et ferez justice.

Côte St Louis, 5 Août, 1886.

A. A. Proulx Maire

Joseph Laguerre forgeron

Joseph Lévesque Conseiller

Barthélemy Gauthier Conseiller

Adolphe Turcat Conseiller

Louis Brunet Conseiller

J. A. Proulx

Auguste Belaire
Désophile Varin
Francis Lauzanne
Louis Tremblay
Théodore Séguin
Charles Morneau
François Tremblay
Gisèle, Henri
Élie, Lucie
J. Lamoignon
Diane Martineau
Joseph Boulton
A. Martineau
B. Martineau
D. H. Demoreau Per
Louis Fortin
A. Higon
H. H. Martot
Thomas Vincent
Louis, Latour
Cyrille Lajoie
J. B. Vermette
Francise Brayerau
Julien Le Due
Mitt Emont
David Depato
Louis Garette
H. P. Lapierre
France Pigeon
M. Stott
W. P. Brayerau
Charles Pigeon

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

5 Aout 1856
Requite
des
Citoyens de la
Cité S^t Louis

14

P28/B2,20

1 2 3 4 5 6 7 8

1 5
Paroisse de l'Enfant Jésus du Coteau
St Louis.

A Messieurs les membres du conseil municipal
du Ville-End ~~et du Coteau St Louis~~.

Messieurs, Nous, soussignés, déclarons par les pré-
sentes que nous serions heureux et recon-
naissants envers vous, Messieurs les Conseil-
lers municipaux, de vous voir prendre l'ini-
tiative dans l'érection d'une nouvelle biblio-
thèque paroissiale, œuvre sous la direction
du Révérend Stanislas Laporte, Vicaire; et
d'allouer un montant convenable pour
cette œuvre éminemment utile au développe-
ment intellectuel des citoyens.

En foi de quoi :-

J. Chartrand. Not.

H. A. Lemieux	Alphonse Gauthier
Henri C. Gaudry	Isai' Leblanc
J. Sylvestre M.D.	Jos. Poirier
J. B ^e Lapointe	Hervé Lafontaine
Jos. Bélanger, fils	H. N. Desnoyers
J. B ^e Bélanger	M. Boucher
André Brunet Père,	Jos. Rock
Pierre David - fils.	Gilbert Latour
Thérèse Labelle	Jos. Lavergne
H. Charbonneau	Jos. Boucher
Jos. Labelle	D. Boucher

H. N. Boucher.
D. Henri
Aug. Brevier
François Fortin
Emery Sétraud
J. P. Landry.

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

du Révérend Stanislas Laporte, Vicaire; et
d'allouer un montant convenable pour
cette œuvre éminemment utile au développe-
ment intellectuel des citoyens.

En foi de quoi :-

J. Chartrand, Not.

A. Lemieux	Alphonse Gauthier
Henri C. Gaudy	Isai Leblanc
J. Sylvestre M.D.	Jos. Poirier
J. B ^e Lapointe	Honoré Lafontaine
Jos. Bélanger, fils	H. N. Desnoyers
J. B ^e Bélanger	W. Baucher
André Brunet Père,	Jos. Rock
Pierre David - fils.	Gilbert Latour
Thérèse Labelle	Jos. Lavergne
H. Charbonneau	Jos. Baucher
Jos. Labelle	D. Baucher

H. N. Baucher.

D. Henri

Aug. Crevier

François Fortin

Emery Séguin

J. P. Landry.

E. Delorme

H. Pellerin

Jos. Doye

J. P. Dubois

Georges Leprieu

Martin Labelle

Marguerite Hotté

Charles Marceau

Louis Doyon

Aug. Martinon.

Th. Varin.

Chs Marceau:

P. Lalonde

Louis Desjardins.

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

6 Decembre 1886
Requête
des
Citoyens en faveur
d'une bibliothèque

P28/B2,20

1 2 3 4 5 6 7 8

A Messieurs le Maire
et les Conseillers Municipaux
du Village de Mile End.

Messieurs,

Considérant,

- 1° L'accroissement rapide de la popula-
tion dans notre localité de St. Louis du
Mile End, état de chose qui est de notre
plus grand intérêt d'encourager;
- 2° Les désavantages incontestables que
présente notre Municipalité à ceux qui
désirent venir s'y fixer d'une manière
permanente à cause du manque d'eau,
de gaz d'éclairage, surtout de canaux
d'évacuation, toutes choses auxquelles nous
ferons remède;
- 3° L'état de malaise et d'infériorité
dans

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

1
4
dans lequel se trouvent nos Pensionnats
et Maison d'école par suite du manque
de ce confort que tout le monde a le
droit d'exiger dans une maison d'édu-
-cation bien tenue;

4° Les dangers sans nombre auxquels
nous sommes exposés à cause des
incendies devenus de plus en plus fré-
-quents, et des maladies contagieuses
qui sévissent toujours avec plus de
rigueur dans les endroits mal épurés
et privés d'une eau saine et abondante
pour la consommation;

— Nous, Soussignés, Citoyens,
propriétaires et autres, résidants dans la
dite Municipalité de St. Louis du
Wile End, avons l'honneur de vous
présenter la requête suivante:

1° Que votre Conseil s'entende
avec celui de la Cité de Montréal
pour obtenir l'eau à même l'aqueduc
de cette ville;

2°

P28/B2,20

1

2

3

4

5

6

7

8

2° Que les travaux soient commencés
le plus tôt possible, cette année et conti-
nués sans interruption de manière à
pouvoir distribuer l'eau dès l'été pro-
chain;

3° Que les travaux à faire soient,
autant que possible, terminés de manière
à encourager, à faire gagner la vie
aux pauvres de notre Municipalité.

Et dans l'espoir que la présente
requête sera prise en toute sérieuse
considération, nous nous adressons de
prière.

Mile End, 30 Mars 1888.

M. J. P. P. P.

M. J. P. P. P.

Sous-secrétaire Supr. de la Provision

M. J. P. P. P.

J. P. P.

J. P. P.

L. Bisson

Colonel Gauthier

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Benjamin Sjean
Léon Desautels
Armini Chevalier
François Pellerin
H. Wiersman
G. Dupont
Léopold Houffe
H. C. C.
C. V. Champagne
Ovide Lapierre
Léon Piché
Maxime Lepage
G. A. Martin

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

222

A Son Honneur le Maire, et à
Messieurs les Conseillers de la
Municipalité de St. Louis du Mile-End

Les soussignés, Exécuteurs Testam-
entaires et Administrateurs de
la Succession Nowlan, exposent:

- 1^o Que la dite Succession est proprié-
taire d'une ferme d'une très grande ét-
endue, dont partie située dans votre
Municipalité, et partie dans la Muni-
cipalité d'Outremont.
- 2^o Que les dits Exécuteurs Testamen-
taires et Administrateurs, es-qualité,
ont déjà donné, gratuitement, les ter-
rains nécessaires pour la continua-
tion de la Rue St. Louis, sur une lar-
geur de 80 pieds et une longueur
d'à peu près 127 pieds; en plus pour
continuation de l'Avenue du Parc
à peu près 450 pieds en longueur sur
80 pieds en largeur,
- 3^o Qu'en raison de ces dons gratuits
de terrains, et de leur intention de con-
tinuer d'ouvrir de nouvelles rues
dans les mêmes conditions, lorsque
le besoin s'en fera sentir, ils croient
être en droit de demander à votre Con-
seil de vouloir bien entrer dans le ré-
gistre de vos délibérations, que la rue
continuation de l'Avenue du Parc, à
commencer à l'Avenue du Mont Royal
et allant vers le Nord, portera, à l'avenir,
le nom de l'Avenue Nowlan. Ce sera
à leurs yeux,

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

à leurs yeux, le meilleur moyen de
perpétuer le souvenir d'une person-
ne, qui passa un demi-siècle de
son existence au milieu de notre
population.

Pour toutes ces raisons, ils ôient donc
espérer que vous ferez droit à leur re-
quête, et ne cesserez de prier

Montréal, 23 Nov: 1889.

J. H. G. G.

Maurice Gervais

H. M. G.

P28/B2,20

1

2

3

4

5

6

7

8

22 novembre 1889
Requête
des
Exécuteurs Testamentaires
de la
Succession Nowlan

124

P28/B2,20

1 2 3 4 5 6 7 8

St Louis du Mile-End

Pétition

Aux Honnables Messieurs,
Membres du Conseil et les
Citoyens formant et composant
la Municipalité de St Louis
du Mile-End

J'Humble Requit, des
Pétitionnaires, soussignés, Citoyens
et Contribuables, demeurant
sur les rues Roblin et Stuart
de la dite Municipalité de
St Louis du Mile-End.

Expose Très Respectueusement

Que vos requêtes ont été
et sont encore les uns propriétaires
et les autres locataires, ou occup
ants, d'établissements de commerce
et autres, sur les dites rues de la
dite Municipalité.

Qu'ils ne voient pas
comment et pour quoi, quand le
Conseil, dans l'intérêt général
de la dite Municipalité et
dans l'intérêt particulier des rues
qu'elles devra traverser, ordonne
l'ouverture en droite ligne de la
"Rue Fortin" depuis la rue
Stuart à la rue Roblin, et
qu'ils ont appris avec surprise et

25

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

et regret, qu'une requête était en
 circulation pour ouvrir une Rue
 de trente pieds de large, qui
 devra faire, de sur le, cours naturel
 de la continuation de l'ouverture
 en droite ligne de la rue Fortin,
 mais vos requérants, ou se faire, que
 dans votre sage, vous mettez de
 côté, cette requête qui serait certain-
 ement une injustice et une dépense
 inutile pour la Municipalité
 en ce qu'elle ne favoriserait que
 quelques personnes au reproche
 au but primitif proposé, d'ouvrir
 en droite ligne la continuation
 de la Rue Fortin à la
 rue Robin.

C'est pour quoi vos requérants
 à la présente pétition, concluant
 à ce que ayant pris en votre
 sage et saine, considération les
 exposés, ci-dessus, vous y ferez
 droit en ordonnant la prolonga-
 tion de l'ouverture en droite ligne
 de la Rue Fortin jusqu'à
 la Rue Robin.

St Louis, des Mts. Cord.
 9 Janvier 1892.

En acquiesçant à la
 présente Requête, vous ferez justice.
 Leon Viehi Rue Mont Royal 988.
 Joseph Baron prop. rue Robin
 Mederic Laporte par J. V. C. ..
 O. Lapiere prop.
 Joseph Laverdure fils ..

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

J. Bonneau propriétaire rue Robit
 Georges Vermette " " " " St Laurent
 Max Desage prop. rue Mont. Royal.
 Louis Larose Propriétaire Stuart et Fortin
 J. C. Brevier propriétaire rue Robit
 Landre Beaumont par J. C. B.
 J. H. Crevier " " " "
 J. H. Crevier " " " "
 M. Fournier (fils) " " " "
 Jos. Fournier " " " "
 Cyrille Marcotte " " " "
 Eugène Haberer " " " "
 M. S. Hopkins Propriétaire " " " "
 Joseph Racette ^{1^{er}} ^{maison} " " " "
 Charles Renaud ^{1^{er}} ^{maison} par J. C. B. " " " "
 Henry Lambert propriétaire " " " "
 David Fournier " " par J. C. B. " " " "
 Jean Marie Seclair " " " " " "
 Edouard Guillaumont (jeune) propriétaire " " " "
 Louis Guindon " " rue Stuart
 Moïse Gravel " " rue Stuart
 R. Windward " " " " Robit
 M^{me} Guindon " " " " "
 Sydney Donahue " " " " "
 J. B. Belanger " " " " " " St Laurent
 André Sarracini " " " " " " St Laurent
 Camille Offireault " " " " " " Stuart
 Philippe Gervais prop. rue St Laurent
 Elise Beclair " " " " " "
 Alexis Galpeau " " " " " "
 J. Desrosiers " " " " " "
 M^{me} M^{me} Gagnon " " " " " "
 Joseph L'oirier " " " " " " St. Dominique
 Jos. Laverdure " " " " " " Robit et St Louis

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

E. W. Russell		Robin Street
Jas. Chartrand	Prop. R. Stuart	
John Cooley	"	Robin
M. Guilbeault	prop. rue	Robin
E. Guernon	prop.	"
Antoine Berichon	(un f. W. C.)	rue Robin
Hubert Gratton	"	"
Charles F. Spalding		267 rue Robin
F. Forti	prop.	Rue Stuart
J. Beaudet	prop.	Rue Robin
Jos. Guillet	"	" Robin
L. Bisson	"	" Laurent
J. Narayin	"	Rue Robin
Calixte Dubois	"	Fortin
Albert Legault	"	Rue Cadieux
J. Dubois	"	St Laurent & Fortin
son épouse	"	St Dominique, Geo. Hy. polite.
A. Robideau	"	Rue Robin
A. Beauchamp	"	Rue St Laurent
A. Chaudler	"	Montreal
A. Desmarleau	"	Montreal 96 St Hubert
J. Thomson	"	184 St James St City
J. D. Chouinard	"	St Jacques 214.

Je soussigné, certifié, que les signatures et initiales
 ci-dessus sont véritablement celles de ceux
 dont elle portent les noms.

En foi de quoi j'appose ma signature.

J. W. Grevis
 M. Louis du Mil. Civil
 le 14 Janvier 1892.

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

A Son Honneur le
Maire et à Messieurs les Conseillers de la
Municipalité de St. Louis du Mill. - End.

La requête des Conseillers
Contribuables de la dite Municipalité,
très Respectueusement exposé:

Qu'ils ont l'appris avec
Plaisir, qu'on s'occupait, fortement
de faire continuer la rue perdue, dans
cette Municipalité, de la rue Stuart
à la rue Robin.

Qu'ils ont espéré
que vous voudrez bien reconnaître ces
efforts, en ordonnant ce qui en
fait l'objet; ce qui, dans leur opi-
nion, est dans l'intérêt commun
de tous les Contribuables de la dite
Municipalité.

En ferez Justice

St. Louis du Mill. - End 11 Janvier 1892

François
J. A. Thérien.
Jos. Alfred Gravel
André Brunette
H. C. Gaudry
Olivier Papinette
Théophile Ouellette
Dundonné Bouché
Isidore Delorme

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

9 janvier 1892
Requie
des Cygnes pour
le Père Lottin

3 0

P28/B2,20

1 2 3 4 5 6 7 8

27
- Pétition -

- de -

Propriétaires, Locataires, Electeurs & Con-
tribuables de la Municipalité de St. Louis
du hile-End, tous réunis en assem-
blée ce vingt ~~premier~~^{Septième} jour de Février
du huit cent quatre-vingt treize.

au

Président & aux Membres du Conseil
Municipal de la dite Municipalité de
St. Louis du hile-End.

- - -

Monsieur le Maire

Messieurs les Conseillers.

Vos Pétitionnaires soumettent
humblement:

Qu'attendu que les Conseillers sont
élus pour représenter la volonté des
Electeurs dans la gestion des affaires
publiques;

Qu'attendu que la volonté des élec-
teurs s'est clairement manifestée
pendant les dernières élections en
faveur de l'octroi d'un droit de
franchise à Compagnie Williaums
et non à la Compagnie des Chars
Urbanes.

Qu'attendu que le Conseil de
la dite Municipalité de St. Louis
du hile-End, à tout d'abord agi

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

3 2
en conformité avec et sollicité des
Électeurs jusqu'au point de lui la
Municipalité entre la Compagnie Mil-
liards, et que depuis, par le changement
subit & inexplicable de deux de ses mem-
bres il a radicalement changé sa ligne
de conduite.

Qui attendu que ce changement est de
nature à priver la Municipalité de
grands avantages & à l'exposer à des
dommages considérables.

Il est résolu

Que vos Petitionnaires à l'unani-
mité, désapprouvent et flament l'ac-
tion du Conseil tendant à donner
le droit de franchise à la Compagnie
des Chars Urbains, pour plusieurs
raisons importantes : entre autres, 1^{re} Par-
ce qu'elle favorise un monopole dan-
gereux. 2^{de} Parce qu'elle prive les Élec-
teurs de la Municipalité d'une quan-
tité énorme de taxes dont ils au-
raient grandement bénéficié.

Qu'ils regrettent et répudient la
conduite inconséquente du Conseil
qui expose à cette heure la Municipa-
lité à payer des dommages et des
frais très élevés et qu'en conséquence
de cette répudiation, ces frais et ces
dommages ne soient pas mis à
la charge de la Municipalité, mais
bien à la charge de ceux dont les
actions & les votes ont amené cet état

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

de choses regrettables.

Ici ils regrettent et blâment plus particulièrement la conduite étrange du Conseiller Bastien, qui a rejeté les règlements de la Compagnie "Williamus" après les avoir approuvés et accepté les propositions des Chars Urbains après les avoir énergiquement combattues.

Ici ils expriment l'espoir que le dit Conseiller Bastien devant décider par son vote de cette question importante ne méprisera pas l'opinion des Electeurs au point de lier la Municipalité contre sa volonté et qu'il résignera plutôt que de méconnaître à ce point le respect du au peuple et le respect qu'il se doit à lui-même et à sa famille.

Ici ils désirent que cette pétition soit présentée au Président et aux membres du Conseil de la dite Municipalité de St Louis du Haut-Énd. à l'ouverture de sa ^{prochaine} séance, ~~le 27 courant~~.

<small>sa marque</small> + Joseph Latour	Joseph Dubois
<small>sa marque</small> + S. St Ange	Nathias Tizavin
<small>sa marque</small> + Henri Godin	+ François Labelle
<small>sa marque</small> + Louis Houcette	Guin Couture
Joseph Bourcier	<small>sa marque</small> + Marie Lafontaine
Orville Bordegnon	<small>sa marque</small> + Louis Perrin
Daniel Guindon	<small>sa marque</small> + Jules Gauthier
Adelard Gavel	<small>sa marque</small> + Georges Lacombe
Gérand Labelle	Israël Foguel
Nicas Lalonde	Philias Alarie
J. A. Gravier	<small>sa marque</small> + Joseph Alarie
<small>sa marque</small> + Narcisse Labelle	Jos. Bellet
	E. Brunet

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

de marque
+ Louis Goddard.

de marque
+ Arthur Rabig

de marque
+ Joseph Goddard.

Hippolyte Beaulieu

Lapelin Raquin

de marque
+ Augustin Crenier

de marque
+ Pierre Arpin.

de marque
+ Emile Charbonneau

de marque
+ Formidac Dorochers.

Al Lalmeere

de marque
+ Francois Corbeil

de marque
+ Joseph Corbeil

Wilfrid Savriol

Mar. Lesage

Leslier

de marque
+ Ken Louis Eugieas

de marque
+ Joseph Judel

Lucis Desforger

de marque
+ Charles Mailloux

[Signature]

Peltier des
Elections & Cris-
de St Louis au lycée
de la Loque au Mans
+ aux Crueselles
de la Municipali-
de même adresse:

34

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Elvidas Leonard
 Mlle Mlle Dupre
 J. B. S. S. S.
 Andre Fichon
 Auguste Fairman
 Joseph Godin
 Louis Girardin
 B. Lapierre
 Edmond J. J. J.
 Jos. Desrochers
 Louis Grant
 M. Samson
 L. Girardin
 Adolphe Forgette
 J. B. Souille
 X
 Sybil Marcotte
 Napoleon Polon
 A. Vincent
 Carl Decore
 Elie Dubreuil
 Joseph Le Saigle
 X J. Bugnon
 X J. B. Levesque
 X Narcisse Bessault
 Edmond Bessault
 X Joseph Bellil
 X Albert Lapierre
 Camille Offireault
 Etienne Bessault

35

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Joseph Galet ^{de} Capontane

O Galarnier

+ Louis Major

Ed. Leonard

J.P. Poterion

Alphonse Dubois

+ Alexis Galipeau

Guillaume Gratton

de Dupuis

+ Chebon Delorin

H. Guillet

+ Cedras Label

+ Theophile Ouellette

+ Alf. Gauthier

+ Jos. Hamelin

+ Willie Plante

Carion Bougain

+ Joseph Labelle

+ Joseph. Hasi'

+ Ed. Lahaie

+ Hubert Gratton

George Galarnier

~~M. Lefebvre~~

M. Therrien

H. Lavoie

S. Montigny

J.B. Parent

M. Jaquette

+ Ludovic Boyer

+ Joseph Cote

Chomperis

Arthur Auger

Jamas Archambault

Henr. Elberte

+ Johnny Dubois

Stanley Boivin

+ Leon Piche'

+ Joseph Plouffe

35

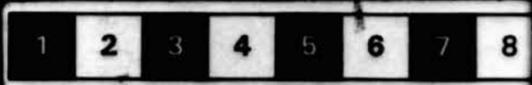
P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

27 Fev.
Petitions des Citoyens

37

P28/B2,20



11^{avril} 1873.

La troisième assemblée du Comité
général des propriétaires, marchands
et électeurs de St-Louis-du-Mile-Est
tenue le 10 Avril, auquel assistait un
nombre considérable de citoyens.
M^r. W. J. Brown, président de l'assemblée
ayant pris le fauteuil, dans un dis-
cours bien senti, remercie les membres
du zèle qu'ils ont montré à une
assemblée préalable pour obtenir redres-
sement de leurs droits lésés, et voter
des remerciements aux personnes
qui se sont intéressés à cette cause,
et la résolution suivante est adoptée
à l'unanimité.

Il est proposé par C. Gravel secondé
par David Guindon que ce comité
recommande au conseil Municipal
de St-Louis-du-Mile-Est, que le
Maire ainsi que les Conseillers de
la dite Municipalité prennent tous les
moyens légaux pour forcer la Cie de
l'eau à remplir un engagement au
plus tôt au le besoin urgent qui se
fait sentir par tous les citoyens, com-
me une des plus grandes nécessités,
l'eau leur étant aussi indispensable
pour ainsi dire, que le manger, et en
l'état d'urgence où se trouve placée
la Municipalité, qui dans le moment
actuel, pourrait causer une grande
conflagration et un désastre dans la
Municipalité, en proportion presque
aussi considérable qu'à Montréal

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Louis Couture
Israel Hogue
Anzias Lalonde
Arthur Auger
Stanislas St. Onge
W^m Patterson
Cyrille Marcotte
Alfred Gauthier
Max Lesage
Louis Gravel
Wilfrid Samirol
Geb. Jolivet.

André Landry
Camille
J. J. G.
A. B. D.
A. M. U.
Jos. D.
H. D.
Jos. D.
Jean
Philippe
St. Ch.
David
Joseph
J. B.
L. C.
Gilbert

39

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

4 0
lors du grand incendie en 1852
qui s'est propagé si rapidement
ou le manque d'eau qui s'est fait
sentir à cette époque.

Le comité des citoyens sollicite le
conseil municipal que la question
de l'eau ait prépondérance sur toute
autre; en prenant cette question en
considération, vous vous rendez au
desir de la grande majorité des
citoyens de cette Municipalité.

Comité général des citoyens
St. Louis du Mile-Érd.

10 Avril 1893 W. J. Brown, Pres.

~~J. W. Guillet, V. G.~~

J. W. Crevier
Secrétaire.

André Gravel
Camille Minault
J. H. Simoges.
A. Blanchet
A. Meilleur
Jos. Dubois.
C. Léonard
Jos. Nelson
Jean Gauthier
Philip Brier
H. Chevalier
David Guindon
Joseph Boucher
J. B. Morache
J. C. Crevier
Gilbert Labelle

Jos. Latour
Edouard Guillaud ^{pic}
Hubert Hamelin
H. Collette
A. Chambeland
Césaire Leclair
Oliophas Provost
Otilas Chevalier
Jos. Guillaud
H. Lajeunesse
Oliophas Lalouge
Louis Bisson
Frabien Galarnaud
Wilfrid Paquette
Jos. Desrochers
Jos. Binette

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Requête des
Comité des Citoyens
Re.
La Montreal Water Works Co.

Soumis a la session
du 11 Avril

1893

4 1
P28/B2,20



Resolutions.

To his Honor the Mayor, Counsellors,
and citizens forming the Corporation
of the Village of St. Louis of Mill-End.

Respectfully submit.

A meeting of the proprietors, merchants
and electors - rate payers of the
Municipality of St. Louis of Mill-End
was held on the 14th June, at which a
large number of influential citizens
assisted.

Mr. W. J. Brown occupied the chair.
The chairman proposed the object of the
meeting which was called for the
redressment of certain rights, privileges,
believed to have been impinged upon,
and the following resolutions were
adopted unanimously.

Proposed by David Gaudin, seconded
by A. Grand.

That this citizen's committee protest
against the unjust manner in which
the Montreal Power Co. treats the rate-
payers of this Municipality, especially
the proprietors - occupying their own
houses.

1st By the arbitrary manner in which
the estimate of the property has
been made by the officers of the said
Company in the said Municipality

43

42

P28/B2,20

1

2

3

4

5

6

7

8

which estimate is considered exorbitant, and far exceeding the real estimate of the rent taken as a basis for the water tax.

Q: Whereas the majority of the rate-payers of this Municipality are French Canadian, and that the English language is unknown amongst the majority of our citizens.

Considering that the Montreal Water and Power Co, sent its water bills to the rate-payers exclusively in English and that the employees of the said Company, those employed outside as well as inside, seem to be ignorant of the French language and further more, if we have the audacity to comment on this state of things, we are told to mind our own business, with the inability to express our grievances.

Therefore, it is resolved by this committee that the Municipal Council be petitioned, for the production of the estimate, such as established by the Montreal Water and Power Co. taken as a basis for the water tax.

It is further resolved by this committee that the practice adopted in Montreal, be also applied here, that is of sending out the water bills in the respective language in which the rate-payer belongs, and that the amount of rent on which the water tax is based be specified on each bill and further more that

43

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

there be at least an employee in the office who understands French for the perception of the water tax.

This Citizens' committee respectfully desires that these resolutions be approved and endorsed by the Municipal Council and forwarded to the Montreal Water & Power Co.

St. Louis of Mile End
14 June 1893

J. W. C.
Sec.

Adolard Gravel	Cleophas Lalongé
Camille Hicault	Odilas Chevalier
F. X. Lamoignon	Cleophas Pivoost
A. Blanchet	Louis Bisson
A. Meilleur	Wm. Patterson
Jos. Dubois	Alfred Gauthier
C. Leonard	Max Lesage
Jos. Nelson	Gabien Galarnéau
Jean Gauthier	Wilfrid Paquette
Sélie Brière	Jos. Binette
David Guindon	Louis Couture
Jos. Boucher	Israel Hoque
J. B. Morache	Auzias Lalongé
Gilbert Labelle	Arthur Anger
Jos. Latour	Stanislas St. Onge
Hubert Hamelin	Louis Gravel
H. Collette	Wilfrid Samriol
A. Chamberland	Geo. Jolivet
Cesaire Leclaire	Arthur St. Maurice
	L. C. Crevier

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Requêtes des
citoyens
14 Juin 93

4 5

P28/B2,20



Résolutions.

A son Honneur le Maire, Messieurs
les Conseillers et les Citoyens formant
et composant la Municipalité de
St. Louis du Mile. End.

A une assemblée du Comité Général
des Citoyens de St. Louis du Mile. End.,
tenue le 14 Juin, auquel assistait un
grand nombre de Citoyens.

M^r. W. J. Brown occupait le fauteuil
présidentiel.

Une grande partie des citoyens influ-
ents de l'endroit étaient présents.

Il s'agissait de voter des remercie-
ments aux personnes qui se sont
dévouées dans l'intérêt de la Muni-
cipalité, et d'obtenir redressement
de leurs droits lésés, et les résolu-
tions suivantes sont adoptées
à l'unanimité.

Il est proposé par David Guindon,
secondé par A. Gravel,

Attendu que ce Comité des Citoyens
proteste contre la manière injuste
dont la Montreal Water & Power Co.
traite les contribuables de cette Mu-
nicipalité, surtout les propriétaires
occupant leurs propres maisons.

1^o Par la manière arbitraire dont
l'évaluation de la propriété a été
faite par les Officiers de la dite Cie

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

47
dans la dite Municipalité, laquelle évaluation est considérée comme exorbitante et nulle en rapport avec la valeur réelle d'un loyer prise comme base, pour la taxe d'eau.

2^e Vu que la majorité des contribuables de cette Municipalité sont d'origine Canadienne Française, et que la langue anglaise est inconnue parmi la presque totalité de nos citoyens,

Considérant que la Montreal Water & Power Co., a envoyé ses comptes pour la taxe d'eau aux contribuables de cette Municipalité, exclusivement en anglais et que les employés de la dite Cie, tant ceux employés dans le service du dehors qu'au dedans, dont pas un seul ne comprend un traître mot de la langue française, et, de plus, si on a l'audace de leur en faire la remarque, ils nous reçoivent grossièrement nous disant que, ce n'est pas de nos affaires, ce qui nous met dans l'impossibilité de se comprendre les uns les autres et de pouvoir exposer nos griefs.

3^e Il est résolu par ce comité que demande soit faite au Conseil de cette Municipalité pour la production de l'évaluation telle qu'établie par la Montreal Water & Power Co., et prise comme base pour la taxe

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

d'eau.

4^e Il est enfin résolu par ce comité des citoyens que la pratique adoptée à Montréal soit aussi mise en force ici, c'est-à-dire que les comptes de la taxe d'eau soient faits dans les langues auxquelles appartiennent respectivement les contribuables et que le montant du loyer, sur lequel la taxe est chargée, soit spécifié sur chaque compte, et de plus qu'il y ait au moins un employé dans le bureau qui sache parler le français pour la perception de la taxe d'eau.

Ce comité des citoyens désire respectueusement que ces résolutions soient approuvées et endossées par le Conseil Municipal, et que le ~~persion~~ persion anglaise ci-incluse soit transmise à la Montreal, Water & Power Co.

Il est proposé par Arthur St. Maurice, secondé par Arthur Fugère, que ce comité des citoyens recommande au Conseil de cette Municipalité, que la résolution passée par le Montreal Turnpike Trust ou Chemin de piage et Barrières, et envoyée par cette dernière au dit Conseil, soit acceptée et ratifiée par le dit Conseil, sujet aux conditions suivantes, savoir :

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Le Syndicat Corriveau-Williams,
ayant obtenu un privilège dans cette
Municipalité, et comme la Cie des
Chaus urbains voudrait obtenir un
privilège semblable ici, ce qui neces-
siterait deux ^{track ou} voies ferrées. ^{N.B.} Alors ce

{N.B} dans la rue St. Laurent, or, d'après les
experts, la rue St. Laurent est trop étroite
pour deux track ou voies ferrées, qui sui-
rait d'abord aux Commerçants, résidences
etc: ensuite les voitures des fournisseurs,
cultivateurs, et le commerce de véhicule
en général fuirait cette rue, et prendrait
d'autres rues pour traverser ce village,
ce qui ferait une double perte pour le
commerce, et de plus, le comité est
informé que la majorité des proprié-
taires, locataires résidant sur cette rue
sont énergiquement opposés à cette mul-
tiplicité de track ou voies ferrées.

cojointement avec la Municipalité
et le Syndicat Corriveau-Williams.
Cet arrangement est de la plus
haute importance en ce qui regarde
la Municipalité, puisque d'après
la résolution du Turnpike Trust
ou Chemin de Péages ou Barrières,
si deux ou plusieurs Compagnies
opèrent sur la dite track ou voie
ferrée, le loyer annuel que la
Municipalité aura à payer au
dit Chemin de Péages et Barrières,
augmentera de 50%.

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Le Syndicat Corriveau-Williams, ayant obtenu un privilège dans cette Municipalité, et comme la Cie des Chaus urbains voudrait obtenir un privilège semblable ici, ce qui nécessiterait deux ^{tracks ou} voies ferrées, alors ce comité en vient à la conclusion suivante:

Le Syndicat Corriveau-Williams, ayant obtenu le permis, d'après la Résolution du chemin de Péages et Barrières, de poser une track ou voie ferrée avec siding ou voie d'évitement, sur la rue St Laurent. Alors puisque le dit Syndicat Corriveau-Williams, construit une track ou voie ferrée, avec siding ou voie d'évitement, à ses frais et dépenses, il est tout naturel que toute autre Compagnie qui veut opérer ou se servir de la dite track ou voie ferrée, du dit Syndicat, vienne en arrangement conjointement avec la Municipalité et le Syndicat Corriveau-Williams. Cet arrangement est de la plus haute importance en ce qui regarde la Municipalité, puisque d'après la résolution du Turnpike Trust ou Chemin de Péages ou Barrières, si deux ou plusieurs Compagnies opèrent sur la dite track ou voie ferrée, le loyer annuel que la Municipalité aura à payer au dit Chemin de Péages et Barrières, augmentera de 50%.

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

5
1
La résolution dit aussi que le loyer est chargeable sur le milage de track ou voie ferrée qui sera effectivement posée, alors ce sont deux raisons majeures pour ne pas acquiescer à la demande de la Cie des chaus urbains de Montréal dans le moment.

Il a été ensuite résolu par ce comité qu'ordre soit donné par le Conseil de cette Municipalité, au Syndicat Coriveau-Williams, de remplir leur engagement avec et envers la Municipalité, afin que cette Municipalité puisse compter sûrement sur une ligne de tramway électrique pour faire le trajet au Sault-aux-Recollets pendant l'année (1893) durant la belle saison et pour l'exposition cet automne;

C'est pourquoi vos réquerirants concluent et ont espéré que votre conseil, ayant pris en votre sage et sérieuse considération, les exposés ci-dessus mentionnés, vous y fassiez droit, afin que les travaux soient poussés avec autant d'activité que possible, ce qui serait un grand avantage pour la Municipalité et la ville de Montréal.

Et vous ferez justice

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Résolutions.

Il est proposé par Jos. Latour appuyé par Jean Gauthier.

Attendu que ce Comité des Citoyens de St. Louis du Mile-End, convoqué ~~une~~ assemblée.

Attendu que les travaux faits par cette Municipalité ont été exécutés sous la direction de M. J. Emile Vanier, ingénieur.

Le dit comité déclare que lesdits travaux ont été faits d'une manière pas satisfaisante pour ce Conseil, preuve concluante, c'est que la Municipalité est actuellement sous les menaces de protest et procès de toutes sortes, provenant de ces travaux mal administrés.

Il n'aura pas surveillé le nivellement des rues tel que prévu par la section II-III du règlement no. 50; les preuves sont, que les rues sont dans un état tel que la Municipalité est protestée par le Turnpike Trust ou Chemin de Péages et Barrières.

Il n'aura pas donné les alignements et mesures nécessaires pour le posage et la construction des gully ou puisards; preuve c'est qu'un grand nombre de ces puisards projetés de six pouces à un pied au-dessus des

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

53
cours d'eau, d'autres qui sont presque complètement enterrés dans la terre, ceci ne témoigne certainement pas de la compétence de la part de l'ingénieur.

Ce comité est d'opinion que le Conseil de cette Municipalité n'a pas agi avec autant de rigueur qu'il aurait dû envers la Montreal Water & Power Co., lorsque cette dernière ne remplit pas ses obligations en ce qui concerne les services "de distribution" ou "d'accordement" etc. est un fait notoire que la dite Compagnie d'eau ne remplit pas ses obligations, voir section III du dit règlement.

Que le dit ingénieur n'a pas fait un prélevé du montant qui est dû à la Municipalité par la Montreal Water & Power Co. pour donner satisfaction aux contribuables de la dite Municipalité; la dite estimation étant considérée comme trop basse, ceci prouve une chose, savoir:

Que le dit ingénieur travaille dans l'intérêt et favorise la dite Compagnie d'eau, et conséquemment, il néglige les intérêts de la Municipalité.

L'ingénieur, M^r C. Vanier est d'une indifférence désespérante à l'égard de la Municipalité, en ne se ren-

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

54
dant pas aux pressantes sollicitations du Maire, ainsi que de celles des Conseillers pour faire son ouvrage dont il est grassement payé.

Que le dit ingénieur devait se rendre aux sessions du Conseil pour faire son rapport sur le progrès des travaux, ce qu'il a négligé de faire, preuve c'est que, chaque fois que la Municipalité souffre de sa négligence, il est demandé à chacune de ces occasions par résolutions du Conseil, et auquel il a toujours fait la sourde oreille, en ne s'y rendant point.

Que le dit ingénieur s'y rend bien lorsqu'il s'agit de toucher ses honoraires, mais lorsqu'il s'agit de la chose publique, alors surgissent des "voyages" importants &c. lorsqu'il s'agit de faire face aux accusations qui pèsent sur lui,

Il est résolu par ce Comité, ou que le dit ingénieur a tout l'air de travailler non pas dans les intérêts de la Municipalité, mais dans ceux de la Montreal Water & Power Co. et nous pensons qu'il y a réellement trop d'indulgence de la part de nos Conseillers pour ce Monsieur et nous croyons que puisque M. Vanier ne veut pas faire son ouvrage qu'il est grandement temps de se dispenser de ses services en le congédiant, et d'en prendre

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

un autre plus compétent qui se
dévouera plus dans les intérêts de la
Municipalité.

Il est proposé par G. Collette, appuyé
par Jean Gauthier, attendu

Attendu que ce Comité des
Citoyens de St. Louis du Mile-End
désire se prononcer sur la question
de l'emprunt, mais aux conditions
suivantes.

- 1^o Si la Municipalité décide de
faire faire les travaux à la journée
dans ce cas, le comité désire
que le Comité des travaux publics
exerce la plus grande surveillance
sur le mouvement de ses employés.
- 2^o Que des soumissions soient deman-
dées pour tous les matériaux en-
trant dans la construction des
dits travaux d'après les plans
et devis fournis par la corpora-
tion.
- 3^o Que tous les matériaux, entrant
dans la construction des dits
travaux, consistant en égouts,
parages de rues, trottoirs etc,
qui un état exact soit tenu
des matériaux reçus et délivrés.

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Résolutions.

Il est proposé par May Lesage
secondé par A. Gravel, que ce Comité
recommande au Conseil de cette
Municipalité qu'une dump ou
terrain convenable soit choisi
par le dit Conseil pour déposer
les débris et saletés, les quels débris
chaque propriétaire se charge de
les charroyer eux-mêmes avec leurs
propres voitures; tous les déchets pro-
venant des étans privés, abattoirs
etc, et de plus, si le Conseil
jugerait à propos de s'entendre
avec le Comité de Santé, de
faire enlever les déchets des mai-
sons privées, comme cela se pra-
tique à la ville vu que nous
sommes menacés du choléra,
et qu'il est très-important de
tenir la Municipalité aussi pro-
pre que possible sous le rapport
hygiénique.

Il est proposé par Jos. Latour
secondé par H. Collette qu'un
vote de remerciements soit adressé
par ce Comité par Monsieur le
Maire ainsi qu'à Messieurs les
Conseillers pour le dévouement
qu'ils se sont donné dans l'inté-
rêt de la Municipalité, concernant
l'emprunt malgré toute l'opposi-

tion qui leur a été suscitée par
une partie du Conseil.

0175

Adelard Gravel	Cesaire Leclair
Camille Mireault	Cleophas Provost
Y. N. Simoges	Cleophas Lalongé
A. Blanchet	Louis Bisson
A. Milleus	W. Patterson
Jos. Dubois	Alfred Gauthier
E. Leonard	Max. Lesage
Jos. Nelson	Tabien Galaman
Jean Gauthier	Wilfrid Paquette
Juliy Briere	Jos. Binette
David Guindon	Louis Couture
Jos. Boucher	Israel Hogue
J. B. Morache	Ouzias Lalongé
Gilbert Labelle	Arthur Auger
Jos. Latour	Stanislas St. Onge
Hubert Hamelin	Louis Gravel
H. Collette	L. G. Cuvier
A. Chamberland	Wilfrid Sauriol
George Jolivet	Arthur St. Maurice.

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

St Louis du Mile-End - 17 Juin 1893

A son honneur le Maire

et à
M. les conseillers du Village de
St Louis du Mile-End.

La humble requête des soussignés,
résidents sur la rue St Laurent, en
la Municipalité du Village de St
Louis du Mile-End, Comté de Hochelaga.

Expose respectueusement:

Que la Compagnie Lorrain au William
a obtenu du Conseil de cette Muni-
cipalité la permission de construire
et mettre en opération un système
de tramway électrique sur la rue
St Laurent, en cette Municipalité.

Que les citoyens sont contents
et satisfaits du privilège accordé
à la susdite Compagnie.

Que les citoyens de la rue St Lau-
rent sans être opposés à ce qu'une
autre Compagnie ait le privilège
de passer sur la rue St Laurent
sont opposés à la construction
d'une seconde voie sur la dite rue.

Que la rue St Laurent est la rue la
plus commerciale de la Municipalité.

Que la construction de deux voies
sur la dite rue entraverait le commerce
considérablement et gênerait la cir-
culation des voitures de façon à
nuire grandement au dévelop-
pement et à l'embellissement de
la dite rue.

Que les citoyens résidents sur
la dite rue sont opposés de
toutes

St
L

5 B

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

59

[#]
intérets des

toutes leurs forces à ce que deux
voies ferrées soient construites
sur la dite rue & blâmeraient en-
suyvement le conseil d'accorder
un semblable privilège qui
serait contre les [#] citoyens de cette
rue en particulier & de la Muni-
cipalité en Général.

Que les citoyens ont confiance
que le conseil de cette Municipalité
leur rendra justice & ne permettra
tant pas la construction de deux
voies ferrées sur la dite rue.

Et ne cessons de prier.

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

5 0

M^r Pierre Brunette
 Louis Moissette
 Pierre David pere
 David Villeneuve
 Louis de Serte
 M^r Labelle
 M^r Labelle
 M^r Labelle
 M^r Gavoie
 M^r de Gemay
 M^r de Goytu
 M^r Cheyien
 Denis Janby
 Pierre Dupre
 Amer Martel
 M^r Melthuis
 M^r Labelle
 M^r Stuge
 M^r Villeneuve
 M^r Daze
 M^r Bigneboud
 M^r B Jacasse
 M^r Duracher
 M^r Sarcartier
 M^r Dagenais
 M^r Beaulieu
 M^r Paimin
 M^r Carville
 M^r Cyr
 M^r St Jacques
 M^r Stager
 M^r Leonard
 Jos Chagnette
 Evangeliste Maundy
 M^r Houle
 M^r Talquin
 M^r Brunette
 M^r Labelle
 M^r Gagnon

P28/B2,20

1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8

by Senecal
~~J. B. Petit~~
J. B. Petit
J. B. Petit M. D.
Ch. Leath
Arthur St Maurice
Nedon Roguet
Phébas Brunette
Louis J. Amann

Requête des catholiques
de la rue St-Jacques

17 Juin 93

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

3
Jules
1871
Petition

Aux Messieurs le Maire, Messieurs les
Conseillers et les Citoyens formant et
composant la Municipalité de St. Louis
du Mile. End.

L'humble requête des Pétition-
naires-sous-signés Citoyens et Contribu-
ables demeurant dans la dite Muni-
cipalité de St. Louis du Mile. End.

02.08

Expose très-respectueusement
que vos requérants étaient et sont
encore, les uns propriétaires, les
autres locataires et électeurs, occu-
pant d'établissement, de commerce
et autres dans la dite Muni-
cipalité.

Qu'ils ne voient pas com-
ment et pourquoi, quand le
Conseil, dans l'intérêt général de la
dite Municipalité et dans l'intérêt
particulier des rues qu'elle devra
traverser, ordonne l'ouverture d'une
droite ligne de Boulevard St. Joseph
depuis la rue St. Laurent jusqu'au
St. Louis du Parc, et qu'ils ont
appris avec surprise et regret
la décision de la dernière session
du Conseil.

Attendu que les propriétaires

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

originaires du terrain sur lequel
debra traverser le Boulevard St.
Joseph, entre la rue St. Laurent
et le ~~St. Laurent~~ du Parc, ont cede
et donne le terrain a la Munici-
palite de St. Louis du Mile-End,
dans le but de prolonger le dit
Boulevard St. Joseph.

Considerant que le dit Bou-
levard, entre la rue St. Laurent
et le ~~St. Laurent~~ du Parc, a ete
pendant un certain temps livree
a la circulation du public et
trafic, consequemment la dite
Municipalite a du acquerir
certains droits et privileges sur ce
terrain, que l'avocat de la Corpo-
ration a declare alors que le
terrain de ce Boulevard etait
la propriete de la Municipalite.

L'avocat de la Corporation
a declare quelque temps apres-

Considerant que la Munici-
palite etait menacée de protest
et proces a propos de l'enfre-
tien des clôtures, chemins &c,
qu'il etait preferable d'abandon-
ner la rue a la Cie d'Exposi-
tion plutot que de subir l'en-
nui des proces, et une resolution
a cet effet a ete passee par le
Conseil de cette Municipalite.

Considerant les faits allegues
ci-dessus, nous considerons
qu'il sera du devoir du Conseil
de s'enquérir des faits et causes

pour laquelle on a abandonné
l'ouverture du Boulevard St.
Joseph, depuis la rue St. Laurent
jusqu'à l'avenue du Parc, et
qu'il serait de l'intérêt des conti-
nuables, que des démarches soi-
ent faites de la part du Conseil
pour s'assurer de la continuation
de l'ouverture de ce Boulevard.

C'est pourquoy vos requérants
à la présente pétition concluent à
ce que, ayant pris en votre sage
et sérieuse considération les exposés
ci-dessus mentionnés, vous y fas-
siez droit en ordonnant la pro-
longation de l'ouverture en droite
ligne du Boulevard St. Joseph
depuis la rue St. Laurent jusqu'à
l'avenue du Parc, immédiatement
ou aussitôt que possible.

En acquiesçant à la pré-
sente requête vous y ferez justice

St. Louis du Hill, Cnd
3 Juillet 1893

Joseph Jubeau
J. W. O'Brien
J. J. Latour
Etienne Blanchet
Suzanne Marcotte

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

65

Charles Gratton
Alvidas Leonard
David Guindon

A. Auger
J.B. Morache

Jean Yauquet
Edelard Gravel
Th. Desautels

Pierre David Père
Joseph Labelle Briquetier
Médard Languette

Leon Prabin Sainsto
Joseph Boufford
William Matte

J. François Boufford
J. A. Caranach

Napoléon Duquette

M. Duquet. fils

Joseph Lemire
Hubert Hamelin

Jean du Remont
J. B. Brevier

D. Lesage
Marc Lesage

Yves Tremont

Cleopâtre Foucault
Thimothée Labelle

Amorée Bannette

O. Lausonreece
Arthur St. Maurice

Joseph Boivin des Droets

Louis Guerin
Colonel Darion

Nac Dinelle

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Louis Suppurnant
Louis Perrier
Antoine Lalonde
Jos. Cathol. dit St Jean
Alphonse Chamberlain
Ferdinand Legault
John Lynch
Louis F.quette
Edouard Brunet
Francis Gaden
Joseph Valiquette
Ch. Chevalier
Ch. Guin
George Galarneau
Louis Brodeur
G. Galarneau
G. Vallières
Jos. Brodeur
K. arrier Carozin
K. H. Sherrin

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

A. C. S. Amour
Her Collette
Thod. Charpentier
H. Coutier
Francois Labelle
A. Latour
A. Dalbe avocat
Joseph Labelle
Philip Millier
George Goulet
Joseph Lavardure fils
Elephas. Lalouge

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Pétition.

A son Honneur le Maire,
Messieurs les Conseillers et les Citoyens
formant et composant la corporation
de St. Louis du Mile-End.

L'humble requête des
pétitionnaires soussignés citoyens, mar-
chands et contribuables demeurant
et faisant affaires dans la dite Muni-
cipalité.

Expose respectueusement. 0397

Que vos requérants étai-
ent et sont encore, les uns proprié-
taires, les autres locataires ou occupants
d'établissements ou maisons de com-
merce dans la dite Municipalité.

Que pour justifier l'action
prise par eux, ainsi que par la
majorité des contribuables de cette
Municipalité, regardant les amen-
dements que nous avons soumis
au Comité des Bills Privés de la
Législature de la Province de
Québec.

Nous avons cru devoir
prendre l'initiative dans cette
importante affaire et ceci à la
demande d'un nombre considérable

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

(2)
de citoyens influents de cette Municipalité, ou que nous croyons que nos intérêts et ceux des citoyens étaient lésés et complètement ignorés dans le Bill portant le no. 50 et qui a déjà subi sa 2^{me} lecture, et qui est actuellement devant le Comité des Bills Privés.

Attendu que nous ne nous sommes procurés une copie du dit Bill de la Législature de la Province de Québec, que samedi soir le 2 courant, nous avons en conséquence immédiatement pris connaissance du contenu du dit Bill, et nous avons résolu de porter objections et de demander au Comité des Bills Privés d'amender les clauses 12-13- & 16.

Voici nos raisons pour amender les 3 clauses ci-dessus mentionnées.

Premièrement, le Comité des Citoyens à une assemblée convoquée le 27 Juillet sous la présidence de M. W. J. Brown a passé une résolution (dont copie est ci-annexée) mais quand le Comité des Citoyens a demandé par résolutions au conseil de cette Municipalité que la constitution de ce Village fut érigée en Municipalité de Ville, nous étions sous l'impression que notre conseil, qui devait sauvegarder nos intérêts, n'aurait ja-

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

(2)
mais permis qu'on insere des clau-
ses aussi objectionnelles et ne devrais
pas déroger des clauses qui sont
ordinairement insérées dans les
constitutions de Villes, mais dans
le cas de notre Municipalité, nos
Conseillers ont cru devoir profiter
de notre ignorance au sujet des
Bills tels que soumis actuellement
au Comité des Bills Privés.

Notre Honorable Conseil
à la demande du Comité des
citoyens, a consulté son avocat
au sujet du changement de la
constitution de ce Village, et l'avo-
cat de notre corporation n'a ni
plus ni moins pris les intérêts
de cette Municipalité, ainsi que
ses propres intérêts, en préparant
un projet de lois constituant
la Ville de Clermont en corporation
et contenant 121 clauses avec les
formules de serments de Maire,
Conseillers &c. &c. ---

Il n'est inutile de dire que la surprise
des contribuables de cette Municipa-
lité fut grande lorsqu'ils apprirent
qu'on abusait ainsi de la confiance
que les électeurs avaient en eux et
que nos Honorables Conseillers par-
voient avoir pris pour motto, les in-
térêts personnels au lieu de prendre
les intérêts municipaux tels que
stipulés par leurs serments d'office.

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

(4)
Et de plus, nos Conseillers ne témoignent que de l'ignorance et de l'incapacité dans les affaires municipales ainsi que dans leurs actions publiques. Les contribuables de cette Municipalité en ont la plus grande preuve de cette incapacité de nos édiles actuels pour diriger les affaires municipales, lorsque des hommes sont à la tête de l'administration civique depuis nombre d'années et se disent versés dans la chose municipale, font préparer par un avocat une Charte aussi injuste, qu'abusive, que celle qui a déjà subi une 1^{re} lecture devant vous, et qui est actuellement devant la Législature de la Province de Québec!

Et ce qui il y a de plus surprenant, c'est que nos édiles osent affronter l'opinion publique et l'inclure en erreur en lui disant qu'ils ont (les Conseillers) bien étudié la nouvelle Charte qui a été préparée par l'avocat de cette Municipalité, en d'autres termes, les Conseillers de cette Municipalité prétendent savoir mieux que leurs électeurs ce qui leur convient de vous donner en fait de Charte et de lois nouvelles, eux qui ne connaissent quere la loi du Code municipal, vont se lancer à l'avenir dans les statuts refondus

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

de la Province de Québec. D'après les explications que l'avocat ainsi que les auteurs (les Conseillers) de cette Charte, nous ont données à l'assemblée du 4 Décembre au sujet des clauses 12-13- & 16 ainsi que les clauses 87- 88, ils sont tous unanimes à supprimer et à dénoncer l'opinion publique à l'avenir; en voici la preuve.

Premièrement, prenons la clause 12.

Nos savants ecclésiastiques ont cru se réserver le droit de réglementer sur la division des quartiers de votations, non contents de réglementer sur cette question-ci.

Par 1^o Ils veulent se réserver le droit de diviser la ville en autant de quartiers de votations qu'ils le jugeront à propos, en voilà des juges, des hommes qui se font préparer une charte pour s'assurer la continuation du pouvoir sans s'occuper de l'assentiment du peuple, ils se réservent aussi le droit

Par 11- d'assigner à chacun de ces quartiers de nombre de Conseillers destinés à le représenter à l'égard de la population.

Comment un publicien-crédule peut-il s'attendre à avoir justice des hommes assez peu scrupuleux des intérêts du peuple, pour

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

faire insérer de semblables clauses dans
une Charte, afin d'éloigner tout dan-
géreux concurrent, aspirant aux charges
Municipales. Ces Messieurs - nous as-
signeront le nombre de Conseillers
que l'on doit avoir à nous représen-
ter; l'on dirait qu'ils ont adopté
le motto de Bismarck en Allemagne:
"C'est la force qui prime le droit."

Par 2. Les délimitations des quartiers
seront fixés par règlement.

Mes sages édiles, pourvoient
à tout, rien ne leur échappe, qui
peut faire leurs affaires person-
nelles.

Par 3. Le Conseil pourra en outre de la
même manière changer la limite
des quartiers ou en augmenter ou
en diminuer le nombre: "Pas en-
geants les pères de la Municipalité
ils pourront changer les limites
des quartiers si ces quartiers
ont l'audace d'être des hommes
qui ne se soumettent pas à la
ferule du maître, et s'il faut faire
place à quelques privilégiés, on
augmentera le nombre de quar-
tiers et s'il faut supprimer quel-
ques obstacules on diminuera
le nombre de quartiers; c'est pas
bête, ça, hein ?"

Par. Le Conseil pourra de plus par ré-
solution en attendant qu'il ait été
pourvu par élections nommer ceux

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

(4)

de ses membres qui devront représen-
ter chaque quartier.

Ainsi nos Honorables Conseillers
1^{re} gémissent notre Municipalité à leur
guise, c'est-à-dire changer les quar-
tiers aussi souvent qu'il leur plaira
de changer de chapeau et tout cela
se fera en comité privé et secret
sans que le public en ait la mou-
dre connaissance, et le public se
reveillera un beau matin la cave
sera quimpée dans le grenier et
le grenier sera descendu à la
cave, et tout ce tracas-ci c'est pour
faire plaisir aux beaux yeux de
certains Conseillers, qui craignent
d'affronter l'opinion publique.

Enfin nos braves Conseillers ne ven-
lent pas nous accorder le privilège
d'avoir des élections générales
mais veulent nous choisir les
hommes qui nous représentent
au conseil comme sous la loi
despotique du Czar.

Deuxièmement la clause 13.

Par 1^{er}. Le conseil est et continuera à être
composé de sept Conseillers élus
pour trois ans, et le conseil
pourra par règlement en augmen-
ter le nombre jusqu'à neuf.

Par 11. A la première séance du conseil
après toute élection générale de Con-
seillers, les membres du conseil
doivent nommer Maire un des

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Conseillers possédant les qualifications nécessaires.

Resumons les deux paragraphes de la clause 13. A la première vue ces deux paragraphes semblent être une énigme dont les pères de la Municipalité ne pourraient résoudre sans avoir recours à l'avocat.

D'abord nous devons protester contre l'augmentation du nombre de Conseillers; ensuite les sauveurs du peuple veulent se réserver le droit de porter de charges quand bon leur semblera; comment va-t-on procéder pour diviser la Municipalité en 3 quartiers et arriver à donner un nombre égal de représentants à chaque quartier, le nombre de représentants étant de sept.

Honorables Messieurs du Conseil, vous avouez que la chose est impossible, néanmoins c'est ce que votre règlement (clause 13) vous ordonne de faire. Sans être Conseillers, nous arrivons à une résolution plus équitable nous demandons 2 Conseillers par quartier, et que l'élection du Maire soit faite par le vote de les électeurs de la nouvelle ville de Clermont.

Envisageons la clause 16.

75

P228/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

1^{er} Paragraphe indique le temps quand
auroit lieu les élections.

2^{me} Paragraphe. Les Conseillers actuels
restent en fonctions comme s'ils
avaient été élus par l'opération
de la nouvelle loi.

3^{me} Par. L'ordre actuel de leur renou-
vellement continuera à être ob-
servé ^{des} élections générales n'aura
lieu comme ci devant que pour
pouvoir au remplacement des Con-
seillers portant de charges ou en faire
élire de nouveaux si le nombre en
est augmenté; et, pour mettre le
comble à cette ignoble clause 16,
elle déroge aux articles 4229 et
4231 des statuts réformés de la
Province de Québec, c'est-à-dire
que nos Conseillers actuels ne ven-
lent pas suivre la méthode adoptée
par le C^{te} Jean St. Louis lors de son
erection en Municipalité de Ville
ainsi que par tous les Villages qui
sont érigés en Municipalité de
Ville.

Non seulement nos Conseillers
veulent nous imposer leurs volontés
au sujet des élections, c'est-à-dire
de permettre à cinq de ses Mes-
sieurs sur six de garder leurs
sièges dans la future Ville de
Charmont, et dont 3 Conseillers
ne représentent certainement
pas les vues du peuple, on

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

qui ils ont été nommés par les conseillers eux mêmes sans jamais avoir obtenu le suffrage des électeurs de cette Municipalité. Et nous croyons que tous les Conseillers devraient comprendre la chose, car elle est trop importante pour être ignorée, ils devraient tous venir devant le peuple leur demandant de réaffirmer leur mandat pour représenter la future Ville de Clermont si c'est là leur désir.

Quand le Comité des citoyens a demandé de changer la constitution de ce Village en Municipalité de Ville, il était sous l'impression que nos savants édiles se soumettraient pas les chances généralement suivies dans pareille circonstance qui ils se contenteraient de suivre la règle générale des Chartes des Municipalités de Villes sans la délaissier comme ils ont fait et s'ils eussent cru que pareille injustice leur fut réservée, ils n'auraient pas dépensé des centaines de piastres inutilement comme la chose va se faire pour obtenir la Charte de la Ville de Clermont et auraient préféré rester dans la position qui ils occupaient avant.

Osayt espérer que votre Honorable Conseil voudra lui

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

prendre en sa sage et sérieuse con-
sideration, les exposés ci-dessus
mentionnés et ferez justice
St. Louis du Mile - Sud
11 Décembre 1893.

Cette pétition a reçu l'approuva-
tion de la majorité des membres
du Comité des Citoyens ainsi
que celle des personnes qui ont précédé
cette présente pétition à Québec.

J. W. Orevier

J. Guil-Blonde

Pierre Dugas
Abel-Philippe Quimet, Père,
Aquilas - Canière
J. G. Orevier

Cher Loutier

Fridric Gauthier

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

J *J. Vincent.*

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

92
90
Résolutions

A son Honneur - le Maire Messieurs -
les Conseillers et les Citoyens for-
mant et composant la Municipalité
de St. Louis - du Mile - Ond.

Soumet respectueusement,

A une assemblée d'indignation des
propriétaires, marchands et élec-
teurs de St. Louis - du Mile - Ond
tenue le 22 courant, pour protester
contre les procédés iniques et arbi-
traires de la commission des chemins
à barrières de Montréal, des chars
urbains et de certains de ses
Conseillers qui veulent imposer
leurs volontés à la majorité du
peuple de ce Village.

M^r W. J. Brown occupe le fauteuil
présidentiel; un grand nombre
de Citoyens influents de l'endroit
était présent.

0198

Il s'agissait de protester contre
les procédés arbitraires des indivi-
dus ci-dessus, et les résolutions
suivantes sont adoptées à l'unan-
imité.

1^{re} Il est proposé par A. Gravel
secondé par A. Fred. Gauthier.

Attendu que la Municipalité
du Village de St. Louis du Mile -
Ond, a passé un règlement
et un contrat à l'effet de permet-

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

tre à M. M. Corriveau - Williams
de construire et mettre en opération,
un système de tramway électrique
dans cette Municipalité.

Il est résolu par ce Comité des
Citoyens que ce dernier sympa-
thise avec le Maire et est prêt à
répondre à l'appel lancé par ce
dernier, afin de coopérer avec ce
dernier, de maintenir l'ordre et
faire respecter les engagements
pris par la Municipalité.

2^o Il est proposé par J. L. Latour-
secondi par F. L. Brazeau

Attendu que conformément au
réglement et au contrat accordé
à M. M. Corriveau - Williams; ces
derniers ont commencé leurs
travaux et les poursuivraient
avec vigueur et cela dans l'inté-
rêt de la Municipalité.

Attendu que des personnes mal
intentionnées ont tenté aujourd'
hui d'empêcher la construction
de ces travaux, et de démolir
ceux déjà faits.

Attendu qu'il est à craindre
que des nouvelles tentatives
ne soient faites dans le même
but et qu'il s'ensuive des trou-
bles et de graves désordres.

Il est résolu que ce Comité des
Citoyens approuve et endorse l'ac-
tion du Maire Belanger hier, et
nous n'avons que des éloges à lui
prodiguer en cette circonstance

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

82
sur sa conduite, et que la Municipalité entière est prête à se soulever comme un seul homme pour protéger et défendre nos droits ici, chaque fois que le Maire les requerrera.

3^e Il est proposé par Jean Gauthier secondé par J. Latour:

Entendu que le Conseil de cette Municipalité a depuis longtemps accordé à la Cie Coriveau-Williams le privilège de construire et mettre en opération un système de tramway électrique.

Que quoique la Cie Coriveau-Williams ait un privilège dans cette Municipalité, pour l'exploitation du dit tramway électrique, mais que néanmoins une partie du Conseil de cette Municipalité cherche, par toutes sortes d'obstructions à nuire à ce dernier, et par des moyens illégaux, à nous imposer un autre système de tramway électrique, et ceci au grand détriment de la Municipalité.

Il est résolu par ce Comité des Citoyens, que, si justice ne nous est pas bientôt rendue par le parti obstructionniste de ce Conseil, nous serons forcés de prendre des moyens légaux, afin de faire prévaloir nos droits qui sont menacés par une coterie de ce Conseil.

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

4^e. Il est proposé par A Gravel
secondé par H. Collette.

Attendu que l'emprunt est un
fait accompli, et qu'il est très-
important dans l'intérêt de cette
Municipalité, que les travaux déjà
en voie de construction soient
poussés avec autant de vigueur
que possible vu que la saison
propice pour exécuter ces travaux,
s'avance rapidement.

Il est résolu et demandé par
ce Comité des Citoyens, que
la question des chars urbains
telle que discutée par ce
Conseil présentement, soit mise
de côté, et que la question des
travaux seule ait la préférence
sur toute autre, et qu'il est
urgent et dans l'intérêt de la
Municipalité que les travaux
des trottoirs, parage des rues,
puisards, cours d'eau, égouts, etc.
soient poussés avec autant
d'activité que possible afin que
nous puissions compter sûrement
et jouir de ces améliorations
pendant cette saison, si ce
Conseil ne nous donne pas jus-
tice sous ce rapport, ce Comité
est d'avis à prendre les moyens
légaux pour l'obtenir.

5^e. Il est proposé par Jean Gauthier
secondé par David Guinon,
Attendu qu'il a été démonté, et

83

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

cest à la connaissance de ce Conseil, qu'il y a certaines erreurs dans les finances - lesquelles ont été commises - sous l'administration de l'ex - Secrétaire Pierre David (Fils), et que ce dernier a offert de rembourser le montant de ses erreurs - et que le dit ex - Secrétaire s'avoue coupable des dites erreurs.

Il est résolu par ce Comité des Citoyens - que le Conseil de cette Municipalité refuse d'accepter ses remboursements d'argent dits à la Municipalité, mais de ne l'accepter que sous protest, et que l'affaire soit plutôt décidée par les tribunaux que par la Municipalité afin de donner satisfaction aux deux parties.

Jean Gauthier
Adelard Gravel
Camille Mineault
J. A. Lavoie
A. Blanchet
F. Meillem
Jos. Dubois
E. Leonard
Jos. Nelson
Felix Briere
David Gunnison
Jos. Bowcher
J. B. Morache
L. C. Currier

Gilbert Labelle
Jos. Latour
Hubert Hamelin
H. Collette
A. Chamberland
Eusaire Leclair
Elephas Provost
Otilas Chevalier
Elephas Lalonde
Louis Bisson
W^m Patterson
Cyrille Marcotte
Alfred Gauthier
May. Lesage.

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Gabien Galameau
Wilfrid Paquette
Jb. Binette
Louis Couture
Israël Hoque
Anzias Lalonde
Arthur Auger
Stanislas St. Onge
Louis Gravel
Wilfrid Samriol
G. Jolivet
Arthur St. Maurice
Thes. Beaubien
J. B. Bilanquer
J. B. Samriol
Amidej Humeault
Berth. Meillens
Olio. Dubois
Ls. Desjorges
Philias Brunet
J. B. Lacasse

Arthur Auger (fils)
J. B. Brunet
Youssaint Brusseau
Benj. Archambault
Andrie Dubois
Jean Collette
Jos. Bergeron
Math. Diguin
Oel. Parent
Oth. Paquette
Stanislas Boivin
Y. H. Brozeau
L. Bigras
Jos. Mayer

Requete des Citoyens
27 Juin 1893

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

St Louis du Mile End.
Protestation des Citoyens contre l'iniquité de la compagnie
des chars urbains

Assemblée d'indignation des propriétaires,
marchands et électeurs de St. Louis
du Mile-End, pour protester contre les
procédés iniques et arbitraires de la
Cie des chars urbains de Montréal.

Mons. W.J. Brown, ayant été élu prési-
dent, J. Quellet vice-président, J. H.
Crevier, secrétaire; Mons. Brown prend
le fauteuil et expose le but de l'assem-
blée.

Un comité général des citoyens influ-
ents de St. Louis du Mile-End,
ayant été formé les résolutions sui-
vantes, sont adoptées.

1^o Il est proposé par C. Mireault,
secondé par C. Chevalier, que ce
comité à l'unanimité blâme énergi-
quement la manière outrageante et
inique dont la ~~compagnie~~ Cie des
chars urbains, sans aucune
autorisation régulière, a pris
possession du domaine de la
Municipalité pour y introduire
son chemin de fer électrique.

2^o Il est proposé par Jos. Latour,
secondé par David Guindon, que
ce comité unanimement, félicite
le Maire et le président des
travaux publics de la manière
énergique avec laquelle ils ont

LIGNES EFFACÉES

Les no

87

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

tous-deux revendiqués les droits de la Municipalité en faisant enlever et en confisquant pour couvrir les frais de cet enlèvement, les rails et les autres matériaux placés dans la dite Municipalité, malgré les protestations officielles du dit Maire, sans aucune autre autorisation que le prétendu vote pris à la dernière séance du conseil.

3^e Il est proposé par A. Chamberland, secondé par H. Hamelin, que ce comité à l'unanimité proteste hautement contre l'arrestation malhonnête de l'homme estimable et énergique qui préside maintenant le conseil, de même que celle du Président des travaux publics, et qu'il considère ces arrestations comme d'odieuses insultes faites à la Municipalité entière dans la personne de ses représentants.

St Louis du Mil-C. not Jo
25^e Mar. 1893.

H. J. Brown. Pres.
J. W. Crevin
Secrétaire

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

25 Mars
Copie des délibérations
du Comité des
Citoyens

8 9

P28/B2,20



A SON HONNEUR LE MAIRE ET À
MESSIEURS LES CONSEILLERS DU
VILLAGE DE ST. LOUIS DU MILE END.

Messieurs:-

Les soussignés, électeurs municipaux du Village de St. Louis du Mile End, déclarent par les présentes qu'ils croient de leur intérêt et de leur devoir de protester énergiquement contre l'action de Messieurs Léonidas Villeneuve et J. Martel, deux des conseillers de notre Municipalité qui ont empêché, jusqu'à présent, par toutes sortes d'obstructions, la passation d'un règlement en faveur de la Compagnie Corriveau & Williams, pour l'établissement d'un tramway électrique dans cette municipalité, lequel règlement a été légalement ordonné par résolution de votre conseil en date du dix-neuf Décembre dernier (1892) et confirmé par une autre résolution en date du vingt-six Décembre aussi dernier (1892).

Les soussignés vous demandent de faire cesser par toutes voies que de droit, l'action arbitraire de la Compagnie des chars Urbains de Montréal qui, sans autorité légale de votre conseil, s'est emparée des rues de notre municipalité, aux fins d'y établir les lignes de tramways et les soussignés prient votre honorable conseil de se rendre à leur vœux en passant, sans plus de délai, le règlement ordonné comme susdit en faveur de la Compagnie Corriveau & Williams, afin que cette municipalité puisse compter sûrement sur une ligne de tramways électriques durant l'année mil huit cent quatre-vingt-treize.

St. Louis du Mile End, 18 Mars, 1893.

0044

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

L. C. Crevier	
J. W. Crevier	propriétaire
Joseph Guilhemult	do
E. Guilhemult	do
F. B. Darazim	do
Charles Lebevit par J. W. C.	do
Charles Renaud par do	do
Maxime Fournier do do.	do
Cyrille Marcotte	do
Jos. Racette par J. W. C.	do
Georges Fournier	do
Jean du Renaud par J. W. C.	do
Louis Desforges	do
M. Lefebvre	do
J. Renaud	do
H. Heuzier	do
Louis Desjardins	do.
Antoine Beaumais	locataire
Jos. Darnier	propriétaire
George Vermette	do
J. Cohen	do.
Louissaint Guindon.	do.
Camille Chéreau	do.
H. R. Richer	locataire
Paul Lemieux	Propriétaire
Ferdinand Legault	do
Mais Gravel par J. W. C.	do.
Ephraim Guindon.	do.
Azarie Mercier	do

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Olivier. Brossé	proprietar
Joseph Boymau	do
Alphonse Chambeland. parq. th. c.	do
David Guinglon	do
Joseph Lamouche	do
Louis Perrier	prop.

92

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Xavier Bourgeois
Thimothé Harnocour
Abraham Benoit
Alfred Raymond
Israël Fogue
Joseph Lacass
Gézaire Leclair Père
Hidas Léonard
Joseph Fontaine
Antoine Gingras
Mer Ellette
Alfred Pube
Isaac Boyer
Louis Goulet
Johnny Dubois
Mathias Sibodeau
J. Rozario Horgot
Hilias Houffé
Joseph Binette
Hermidas Grand. contra
Delpis, Sincenne
Alcide Puquet
Stanislas St Ange
H. H. Brazear
Zéphire Meilleur
J. Meneguer
Joseph Delisle
Joseph Bertrand
Louis Sigorin

43

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

J.B. Charbonneau
A. Germain
Aboncius Mayer
Marcelin Paquette
Napoleon Brunet
Ferdinand Seguin
Ferdinand Desjardins

Fils Bartholome
Philias Ouellette
Hf Gauthier
Moise Gabelle Contre
Alexandre Godmaire Contre
Hf Me can

Jeser Carbeil
Eugene Jiracore
Normand Labrie
Stanice los Dubins

Joseph Chalifoux
Joseph Purocher
Miegrid Gorch Prietaire
Sectian Desjardins
Marie Chaput
Joseph Oruel
Mortie Gabelle Bouchon

J.B. Dufour
Joseph Poirier, propriétaire.
Jasore Laverdure
Cresime Gauthier
Antime Dufault contre
Maxime Sancartier
J.B. Carpeau
Louis Gauthier

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

45

J. D. Loisele
 J. H. Lafontaine
 Judger Paillan
 A. Levesque gauthier fils
 Andre Goyeon
 Louis Goyeon
 Gedeas Labelle
 Edge Gravel
 John More
 Theophile Ouellette
 Arthur Vigorin Contre
 Joseph Melanger
 Moise Briand
 J. B. St Jean
 A. G. Labelle
 Louis Goyeon
 Joseph P. Lamotte
 Hermidasse Legaut
 Charles Meilleur
 Amide St Denis
 Edouard Valiquette
 Pierre Gayer
 Joseph Thortie
 Louis Goyeon
 Isai Dugas
 Maxime Binette
 Arthur Longpre
 H. L. Linoges
 Marie Pigras
 Leblond Gauthier
 Melone Dubois
 Melic Liguin
 LeBlond Gauthier
 Victor Hibert

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Charles Gauthier
Onésime Bélanger
F. Xavier Lefebvre
F. Xavier Godeau
Eugène Salouge
Arthur Rabier
Gilbert Labellé
J. B. Lachapelle père
Louis Morin
J. B. Billet
E. Ferrière
Léandre Labellé

95

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Isaïe Loblanc Pro
 Gilbert Thériault Loc
 Gervais Gagnon Loc
 Philias Hétu Loc
 Luc Gasselin Loc
 Augustin Vieux Loc
 François Xavier Labelle Loc
 Arthur Anfr Pro
 J. Béthie Lacuisse Loc
 Zéphire Branchaud Loc
 Théophile Beaulieu Loc
 L. B. Bilanger Propriétaire
 Jos. Godin Loc
 François Gagnon Pro
 Frs. Boncher Loc.
 Jos. Desrochers Loc.
 Jos. Sencarter Loc
 M. Piquett Pro
 Augustin Cuvier Pro
 André Brunet Pro
 Joseph Labelle Loc
 Louis St. Cyr Loc
 Henry Hammond Loc
 François Desjardins Loc
 François Corbeil Loc
 Joseph Morin Loc
 Édouard Léonard Pro
 Jules Meilleur Loc
 Philias Marie Loc
 M. Doyon Loc

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

David Vallin court Loo
Andre. Pastier Loe
Louis St Amant Loe

98

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Helis Priere
Ferdini Trouse
Melchior David
Edouard Leonard
Georges Solivet
A. Chevalier
Jean. Baptiste. Leclerc,
Louis Poirier
Bisairé Lecavalier
Joseph Marion
J. Guillet
Arseni Martain
Jean Baptiste Lauriol
Joseph Desormaux
Dea Brisbois
franciscois Franquereau
Alexis Perceps
H. L. Fanchette
Arseni Ligadin
Joseph Robert
Jean Baptiste Poirier
Harmidas Bayard
Alfred Bayard
~~Alfred Bayard~~
George Guerin
Guarvil
George Priere
O. Desprieux
Jean Debonne
Magloire Hogue
Herve Henri

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

André Madon
Joseph Gagnon
Stanislas Kovic

Pierre Cyr
Jas Guenillon
Maurice Gauthier
Joseph Dubois

Alphonse Demoyeux
Damien Binauld
Joseph Guillet

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

A Monsieur le Maire
et aux Echevins de la Ville de
St. Louis.

Messieurs,

Le grand intérêt que vous portez tous à l'avancement rapide de notre Ville vous fera facilement admettre avec les pétitionnaires soussignés que si nous voulons attirer dans les limites de notre Ville la classe qui fuit la grande ville de Montreal à cause des nombreux inconvénients qui couvrent à en rendre le séjour désagréable, nous devons par tous les moyens en notre pouvoir, tâcher de rendre à ces futurs citoyens le séjour dans notre Ville aussi attractif que possible.

Y a-t-il rien de plus attrayant pendant l'été que la vue de pelouses et de fleurs bien vertes et bien entretenues en face des résidences des citoyens et des carrés publics? Malheureusement avec l'état de choses actuel, il est tout-à-fait impossible de garder des fleurs et encore moins de la verdure devant nos maisons à cause des nombreux troupeaux de vaches et de chevaux qui errent à l'aventure l'été sur les lots vants durant le jour et la nuit. N'y aurait-il pas moyen que votre Conseil nous viendrait en aide pour mettre fin à cet état de choses? soit en passant un règlement ou en donnant ordre à la police de mettre impitoyablement ces animaux à l'enclos public? Vous rendriez par là un immense service à nos femmes surtout qui aiment tant à embellir les alentours de leurs demeures durant les beaux jours d'été.

Espérant que dans votre zèle à servir les intérêts de notre ville, vous voudrez bien vous rendre à notre juste demande, veuillez nous croire,

Messieurs,
avec beaucoup de considération,
Vos humbles serviteurs.

Ville St. Louis,

~~26 Mars 1899.~~
2 Mai 1899

Ed. J. J. J.
2 Mai 99

Louis Bolduc
Arthur Walsh
John Scott
Robert Miller
Thos. Devine
Henry Blackford
C. G. G. G.
Robert H. H. H.
L. C. Grevier
W. J. Brown
O. G. W. W.
A. R. R. R.

R
a
33
30

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

A Son Honneur,
Le Maire
Et à M. M. Les Conseillers,
De St. Louis du Mile End.

Messieurs

249

SS

Nous soussignés citoyens
et contribuables de St. Louis du Mile End,
avons vu dire qu'il y a un déficit
dans les comptes de l'ex Trésorier de
cette municipalité, M. Pierre David,
et qu'aucune mesure n'a été prise
encore contre le dit Trésorier.

Pourquoi nous prenons la respec-
tueuse liberté d'attirer de nouveau
votre attention sur ce fait avec
espoir que vous daignerez prendre,
sans retard cette affaire en sérieuse
considération.

M. Louis Perrier

Edmond Brunet

0231

Louis H. Paquette

Edouard Larivon

Georges Catulot dit H. veau

Alphonse Champelaud

Joseph Bessière

Joseph Lamonde

Joseph Mercier

Joseph Havel

Joseph Garin

Joseph Plessis Belair,

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Arceisse Briault
Par Dinan Belaire



1 0 3

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

28

L'Honorable Joseph Israel Tarte,
Ministre des Travaux publics,
Ottawa. -

2/9/22

Honorable Monsieur,

Les soussignés, dûment autorisés par résolution du conseil de la Ville de St. Louis, en date du 4 Décembre courant, ont l'honneur de vous représenter:

Que la Ville de St. Louis compte une population de 10,000 âmes et qu'il existe, dans les limites de la Municipalité, plusieurs industries, d'une importance considérable. -

Que le progrès de la Ville s'accroît tous les jours, par l'accroissement de la population et l'érection de nouvelles bâtisses. -

Que la maison utilisée comme bureau de poste, dans la Ville de St. Louis, ne convient pas à l'importance de la Municipalité et ne répond pas, depuis déjà plusieurs années, aux besoins du public. -

Que l'appartement destiné au public qui a affaire au bureau de poste, n'a guère plus que dix pieds carrés. -

Que dans l'opinion du conseil de la Ville de St. Louis, il serait nécessaire d'avoir, pour bureau de poste, un édifice public, qui conviendrait aux besoins de la Ville. -

Que la Corporation de la Ville de St. Louis, se faisant l'écho des justes demandes des citoyens de la Municipalité, vous prie respectueusement de bien vouloir doter la Ville de St. Louis d'un édifice convenable pour servir de bureau de poste, et connaissant l'intérêt que vous apportez au progrès du pays, les soussignés entre-

R-901

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

1.4.5

tiennent l'espoir que vous accueillerez favorablement
la présente demande.

Ville St. Louis, 28 Décembre 1900. -

Signé L. Villeneuve
Marie

Signé A. J. Villeneuve
ou son.

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

A son Honneur le Maire et à MM les Echevins de la Ville de St. Louis.

Messieurs,

Nous, soussignés, propriétaires sur la rue St. Urbain, en la Ville de St. Louis et dans l'annexe de Montréal, demandons respectueusement à votre honorable conseil de bien vouloir faire discontinuer la construction d'une buanderie que Mr. Crevier est actuellement à bâtir au coin des rues St. Urbain et St. Louis.

Cette ^{buanderie} ~~buanderie~~ par le genre d'industrie dont elle servira sera toujours une cause de nuisance, de trouble et de dépréciation pour les propriétés avoisinantes et même pour toute la localité.

Nous espérons que le conseil prendra en sérieuse ^{est} considération le fait que cette buanderie dans un milieu où il n'y a que des résidences privées, dans un des plus beaux quartiers de la Ville et que les propriétaires des alentours après avoir investi plusieurs milliers de piastres dans ce quartier voient avec peine leurs propriétés diminuées par suite de l'installation de la dite buanderie.

Nous croyons donc fermement que le conseil fera disparaître cette nuisance.

4731

MONTREAL INVESTMENT AND FREEHOLD CO.
W. D. G. G. G.
H. Deltet

R. 1904

Excell. A. Lavoie
1044 Cadmus
Victor Lemay
1506 St. Urbain
L. G. Monte
1501 St. Urbain

V. Dépaté
1503 St. Urbain
J. G. G. 1505 " "

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Wm Davis 1539 St-Urbain Street
Charles Gallagher 1541 St-Urbain St

D. Smith 1540 St-Urbain St

Louis Wisintamer 82 Fauchon St

Rodolf Dalcey 1546 St-Urbain

Ernest F. Lawrence 1544 St-Urbain St

Daniel Lawrence 1575 St-Urbain

Joseph Lacroix 1538 St-Urbain

Elias Innes 1528 St-Urbain

Ed. H. H. 1536 St-Urbain

Jos. Chamberlain 1534 St-Urbain

L. C. Pelletier Propriétaire

N^o 20 rue St-Jacques

Alf. Gauthier 604 St-Urbain

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Robert Neville, Jr.,
General Contractor,
213, Merchants Bank Bldg.,
Montreal.

Telephone Main 5172

Montreal, le 21 Aout 1906

Au Maire et à mes Confrères les Conseillers
de la Ville de St Louis.

Messieurs,

A mon retour, il est de mon devoir de vous soumettre un rapport, comme votre délégué à une très-importante convention à laquelle assistaient environ 75 représentants, dont la majorité étaient des maires, de différentes municipalités.

Je ne puis que vous donner un résumé des travaux de cette convention et des statistiques des principales municipalités représentées.

Nous allons d'abord comparer la taxation des Provinces Maritimes & d'Ontario avec celle de l'Île de Montréal. La population de Toronto, d'après son représentant, serait de 275.000. Les taxes sont de 20 mills (2%) sur propriété foncière, valeurs mobilières, et salaires au dessus de \$1000, (c'est-à-dire que le ler \$1000 est exempt de taxation.) Il y a en sus une taxe spéciale pour trottoirs.

A St Jean, N.B., la taxe est de 19 mills (1.90%) sur toute propriété foncière, valeurs mobilières, et salaires au-dessus de \$300. (Ceci comprend les salaires des ministres, prêtres, employés de corporation, &c.) Le "policeman" reçoit \$9.00 par semaine pour 12 heures de travail par jour, moins les 19 mills (1.90%). Les étrangers venant pour travailler à St Jean sont taxés \$7.50 pour

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Robert Neville, Jr.,
General Contractor,
213, Merchants Bank Bldg.,
Montreal.

Telephone Main 5172

Montreal, 190

-2-

un journalier et \$20.00 pour un centre-maitre, payable avant de commencer à travailler.

A Halifax, la taxe est de 20 mills (\$2.00%) sur propriété foncière, valeurs mobilières et salaires. Pour les salaires, je n'ai pas pu m'assurer de la limite exemptée.

Nes taxes montent à 14 mills (1.40%) sur propriété immobilière seulement, en sorte que St Louis, et les municipalités avoisinantes, ne sont pas à dédaigner comme résidences.

Il y a très peu de manufactures dans les Provinces Maritimes, ce qui explique que tant de jeunes gens sont obligés de se rendre dans l'Ouest pour se procurer de l'ouvrage. Je lisais dernièrement que pas moins de 3500 de ces jeunes gens avaient quitté leurs foyers pour se rendre au Manitoba, laissant derrière eux quantité de jeunes filles pour déplorer leur absence. St Jean et Halifax sont en ne peut mieux situés, et il ne dépend que de leurs gouvernements municipaux d'en faire de grands centres manufacturiers servant d'intermédiaires avec les cités américaines. La population de St Jean et d'Halifax est au nombre des plus aimables que j'ai jamais rencontrées. Les citoyens de ces deux villes ne sont pas accablés de travail, et ce qu'ils ne peuvent accomplir aujourd'hui, ils remettent à demain.

Un des meilleurs résultats de l'Union des Municipalités Canadiennes est de rendre leurs relations plus amicales, en les faisant connaître davantage les unes aux autres, et un tel résultat ne peut être obtenu

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Robert Neville, Jr.,
General Contractor,
213, Merchants Bank Bldg.,
Montreal.

-3-

Montreal,

Telephone Main 5172

190

plus successivement que par une telle Association.

Tandis que les liens qui nous unissent avec le Dominion sont appréciés à leur juste valeur, l'Union pense qu'une Association Provinciale des Municipalités serait bien plus avantageuse pour ses membres, en ce que les intérêts d'Ontario peuvent ne pas concerner Québec, de même que ceux de Québec ne pourraient pas être d'une grande utilité au Manitoba.

La grande question de la Convention était de trouver un moyen de s'opposer au pouvoir exercé par les monopoles sur les membres à Ottawa, par exemple, la Bell Telephone Co., de Toronto, la question du Gaz, de Montréal, le contrat Bastien, de la Ville de St Louis, &c, &c. La convention pense qu'en nous unissant, l'Association pourra venir à notre secours et nous sauver de la mort si l'un de ces monopoles vient à surgir dans l'une de nos municipalités.

En terminant, il est de mon devoir de vous donner un résumé des discours prononcés par quelques-uns des principaux représentants de la Convention.

La lecture du Maire Coatsworth, sur les poteaux et fils électriques, recommande que les dits fils soient mis sous terre en raison des accidents, ennuis, &c, qu'ils occasionnent dans leur présente condition.

Le Professeur D.P. Penhallow, de l'Université Mc Gill, nous

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Robert Neville, Jr.,
General Contractor,
213, Merchants Bank Bldg.,
Montreal.

Telephone Main 5172

-4-
Montreal, 190

encourage à planter les arbres dont nous aimons tant la beauté et l'embrage. Il suggère en même temps de préparer une loi pour protéger les arbres contre les monopoles qui les coupent dans le seul but de fournir un plus grand dividende à leurs actionnaires.

Sur la question de franchise, l'Echevin L.A. Lapointe, de Montreal, a intéressé son auditoire, et sa manière de voir a été généralement approuvée. Il s'est également étendu sur les principales questions intéressant Montréal en ce moment.

Le Maire Sharpe, de Winnipeg, recommande que toutes les Municipalités prennent plein contrôle de leurs contrats, au lieu de les donner en dehors.

En terminant, je dois vous remercier, Mr le Maire, ainsi que mes Confrères Conseillers, pour l'honneur que vous m'avez conféré en me choisissant comme votre représentant, et j'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre tout dévoué,

Robert Neville Jr

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

MONTREAL

TO HIS WORSHIP THE MAYOR AND THE COUNCIL OF THE TOWN OF ST. LOUIS;

The Petition of The Canadian Manufacturer's Association and the undersigned rate-payers and manufacturers of the Town of St. Louis.

RESPECTFULLY REPRESENTS:-

1. That your Petitioners with the exception of The Canadian Manufacturers' Association have their factories and places of business within the limits of your Town.

2. That the rate payers of the present Town of St. Louis have been obtaining water since the year 1891 from the Montreal Water & Power Co under a contract entered into in the year 1891 between said Company and the former Village of St. Louis de Mile End.

3. By said contract passed before John Fair N.P. the 12th February 1891 the said Company agreed to furnish water to the inhabitants of the Municipality at the rate of 75% of the prices then charged by the City of Montreal to its tax payers as set forth in the schedule attached to the deed, and as soon as the number of houses, buildings or portions of buildings supplied with water reached 1000 the price to be charged was to be 65% instead of 75% of the Montreal Water Rates (Article 9 of the deed).

4. It was further stipulated in said Article 9 of said contract that "when the corporation shall require water for other purposes than those herein mentioned the amount of compensation to be paid to the Company for such water shall be fixed by arbitrators appointed in the usual way."

5. The Tariff of water rates in force in the City of Montreal at the time of the passing of said contract did not contain any provision as to the price to be charged for private hydrants, sprinkler systems or stand pipes nor is any provision made for them in said Tariff to-day. As a matter

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

of fact the City of Montreal makes no charge for water required for said systems.

6. The Montreal Tariff of Rates provides as follows:-
"When water is required for purposes not specified in the foregoing Tariff the rate shall be fixed by the Water Committee. They shall have power to ascertain by meter the quantity of water used in any of the above cases and charge accordingly."

7. The use of private hydrants, stand-pipes and sprinkler systems for protection against fire is now very generally used among your Petitioners and other residents of your Town as well as in the City of Montreal and other Municipalities.

8. The above contract (Article 5) expressly provides that, if a manufacturer desires to have for his own use, one or more hydrants such hydrants shall be laid for him at his expense by the Company, and water given him through a meter, and charged at the rate fixed for manufacturers under the By-law.

9. It is impossible to ascertain the amount of water used in the said systems for fire protection as the underwriters and insurance companies insist on no meters being attached to the said systems - in other words - that the water shall have free access to the same from the water mains.

10. That it is therefore impossible to ascertain how much water (if any) is used in the above apparatus for fire protection.

11. That it has been the custom for some time past for your Petitioners and manufacturers and rate payers in the Town of St. Louis in the absence of a Tariff to enter into private agreements with the said Montreal Water & Power Company as to the remuneration to be paid for the supply of water for the said systems and said arrangement has led to a great deal of discussion and dissatisfaction.

12. That your Petitioners therefore feel that it is in their interests as well as in that of all parties concerned that the rates to be paid for the supply of water for the

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

above purposes should be fixed on some permanent basis in order that they may know what they will be obliged to pay and also that the rate may be uniform during the pendency of the said contracts.

13. That some of your Petitioners have installed Water Tanks on their premises at very great cost and expense and notwithstanding that they have paid said Montreal Water & Power Company for water to fill said tanks they are obliged to pay said Company for sprinklers and other apparatus which would be supplied with water from said tanks in case of fire.

14. That in view of the express provision of the contract between the Town of St. Louis and said Montreal Water & Power Company stipulating that when water is required for other purposes than those mentioned in the contract the price to be paid to the Company for such water shall be fixed by arbitrators appointed in the usual way, your Petitioners feel that the present is a case falling directly within the clause of the contract.

15. Your Petitioners therefore pray that your Council do take such steps as may be necessary to have the rates to be charged by said Montreal Water & Power Company to your Petitioners and other residents of the said Town of St. Louis for fire protection fixed by arbitration and that your Council do permit your Petitioners to be represented on said arbitration. And your Petitioners as in duty bound will ever pray,

Montreal, 11th September, 1906.

CANADIAN MANUFACTURERS' ASSOCIATION
INCORPORATED
Dakens Cameron
MONTREAL SECRETARY.

EUGENE F. PHILLIPS ELECTRICAL WORKS, Ltd.

Chas. H. Olney Sec'y & Treas.

THE CRAIG PIANO CO.

Mr. J. J. Craig

JOHN W. PECK & CO. Limited.

W. L. Mead Manager

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

507

Petition to
The Mayor & Council
of
Town of St. Louis
Re Rates charged
by
Montreal Water
& Power Company

1 1 51

P28/B2,20



A SON HONNEUR LE MAIRE

ET A

MM. les Conseillers de la Municipalité du Village St-Louis du Mile-End

MESSIEURS,

L'Humble requête des soussignés expose respectueusement, que: A une session du Conseil de cette Municipalité tenue le 10 septembre courant, la résolution suivante a été passée savoir:

Proposé par M. le conseiller Chevalier,
Secondé par M. le conseiller Ouellette:

Que, vu que la Compagnie du Parc et de l'Isle de Montréal ne remplit pas les conditions du contrat accordé à M. Albert J. Corriveau pour un système de chars électriques dans certaine rues de cette Municipalité, le privilège soit annulé.

Ont voté en faveur de la motion:

MM. Ouellette, Young, Chevalier.

Contre la motion:

MM. Dazé, Colletterte.

Vos requérants prennent alors la liberté de vous exposer qu'ils désapprouvent entièrement la conduite de Messieurs les Conseillers Colletterte et Dazé dans cette circonstance, car il est au vu et au su de tous les citoyens en général et de Messieurs les Conseillers en particulier que cette Compagnie n'a jamais et ne remplit pas encore les conditions essentielles de son contrat, savoir:

ARTICLE IV du règlement connu et désigné sous le No 64 concernant l'octroi de ce privilège dit:

En considération des dits privilèges, exemption de taxes, etc., etc. Le dit Albert J. Corriveau pour lui-même, ses associés, successeurs et cessionnaires s'obligent à établir, construire et mettre en opération les dits tramways durant l'année mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, les travaux de construction devant être commencés dès les premières semaines du mois de mai prochain, et la voie de l'Avenue du Parc depuis l'Avenue Mont-Royal jusqu'à la rue St-Louis, celle de la rue St-Laurent depuis l'Avenue Mont-Royal jusqu'au chemin de fer du Pacifique devant être en opération le premier septembre mil-huit-cent-quatre-vingt-treize; sujet tout de même à tout changement qui sera trouvé nécessaire et approuvé par la Corporation; celle de l'Avenue du Parc depuis la rue St-Louis jusqu'au chemin de fer du Pacifique devant être construite et mise en opération en l'année mil-huit-cent-quatre-vingt-treize.

L'ARTICLE IX du même règlement dit:

Les heures du service du dit tramway seront en conformité avec le service donné par la ligne de la rue St-Laurent par la Compagnie des chars Urbains.

L'ARTICLE X du même règlement dit:

Le dit Albert J. Corriveau, ses associés, successeurs et cessionnaires s'engagent à fournir aux citoyens de St-Louis du Mile-End sans charge additionnelle des *tickets de transfert* sur les lignes de la Compagnie des chars Urbains à l'aller comme au retour. Suivant un règlement spécial du dit Albert J. Corriveau, ses associés, successeurs et cessionnaires, ces billets ne seront exigibles que pour les points de la ville, que le dit Albert J. Corriveau n'atteindra pas.

Votre honorable Conseil voudra bien prendre en considération, que les engagements compris dans les clauses plus haut mentionnées, n'ont jamais et ne sont pas encore respectés.

ier. Dans L'ARTICLE IV La voie de l'Avenue du Parc depuis la rue St-Louis jusqu'au chemin de fer du Pacifique devait être en opération en l'année mil-huit-cent-quatre-vingt-treize et elle ne l'est pas encore, et il n'y a aucune apparence que les travaux vont commencer bientôt, malgré les besoins incessants qui s'en font sentir.

L'ARTICLE IX dit que les heures de service seront les mêmes que les heures de service donné par la Compagnie des chars Urbains sur la rue St-Laurent, et nous vous demandons en grâce, quel service avons-nous eu de la Compagnie depuis la mise en opération.

L'ARTICLE X dit que M. Corriveau s'est engagé par lui-même, ses associés, successeurs et cessionnaires à fournir aux citoyens de cette Municipalité sans charge additionnelle des tickets de transfert sur les lignes de la Compagnie des chars Urbains pour les points de la ville que le dit M. Corriveau n'atteindra pas.

Il est à votre connaissance Messieurs les Conseillers que nous n'avons jamais pu obtenir et ne pouvons encore obtenir ces tickets de transferts, ce qui est un désavantage pour les citoyens de cette Municipalité, (étant obligés de payer un deuxième passage) et notamment ceux qui sont obligés par la force des choses à se servir de ces tramways.

Ainsi M. le Maire et Messieurs les Conseillers, vos requérants vous demande instamment pour l'intérêt général des citoyens de cette Municipalité de bien vouloir donner effet à cette motion qui est le désir de tous vos commettants. Que cette compagnie n'ayant pu ou pas voulu remplir ses obligations, son privilège lui soit enlevé, et que, avoir des chars dans les rues de cette Municipalité que pour le plaisir de les voir passer et ne pouvoir s'en servir avec avantage, il vaut mieux ne pas en avoir du tout.

Et vos requérants ne cesseront de prier. *qui sont au nombre de 350*

Mile-End. Sept. 17. 1894

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Fabien Miron

Jacques Fabronne

Paul Corbeil

Antoine Gingras

Jean-Marie Lachapelle

Celestin Lafontaine

Charles Duchesne

Moise Brisebois

Henri Belanger

Antoine Desjardins

Wilfrid Belange

Apollinaire Delisle

Elvidas Leonard

Guillaume Gratton

Louis Monette

Joséph Lucasse

Albert Gayer

Thimotee Francais

Amable Godon

Simon Brunette

J. B. Bissette

Eli Gerard

Joséph Cantin

P. H. Lafaire

P. Leroux

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

L. Villeneuve
L. Strainville 6 Park Avenue
Moin Fardif père 173 Mount Royal av.
J. P. Karavagh 18 Park Ave
Joseph Alari 169 Mount Royal av.
Augustin Chabifant 169 Mount Royal av.
Joseph Lemire 28 Park Avenue
William Matte 12 Park Avenue

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Edmond Lohé
Damase Desormeaux
Simon Asselin
Césaire Dagenais

Antoine Coron
Alexis Bessière

Cyrille Grenon
Emond Morin

Isaac Martin
Joseph Lamarche
Wilfrid Gauthier

Louis Dubois

Félix Thier

M. L. Bélair

Damien Landry

L. P. Corbière

Joseph Thibault

Luise Delisle

Elphire Poissant

F. Daniel

P28/B2,20

1

2

3

4

5

6

7

8

Paul Marinneau
Louis Bélanger
Ferdinand Desjardins
Joseph Desy
Patrice Brunet
Thomas Meade
Jean. Bapt. Bédard
Gaetan. Péri
J Dupuis
Joseph Bergeron
Alfred Boyard
Narcisse Dupré
Luis Courval
Alexandre Côté
Damas Archambault
Auguste Tourangeau
François L'Espérance
Joseph Ferland
André Dubois
Cezaire Corbeil
Joseph Paquette
M. Lamarche
Jos. Plouffe x
Alexandre Paradis
Schapelle
Eug. Girard
Olympe Chénier
H. Leonard
A. S. Couture

120

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Wilfrid Dumoulin

Orila Dumoulin

Ami Blanchet

Joseph Thériault

Armide Legault

Mastai Veritas

Vicente Bélanger

Paul Bigras

Arthur Charbonneau

Alexis Brunet

Paul Massé

Dumoulin Gosselin

George Killipen

Eugene Guibet

William Gratton

Joseph Gyr

Levy. Randaux

B. Beaupré

Sidore Miron

Hypolite Cabana

Galfris Valiquette

Benjamin Brayeau

Joseph Trudel

John Lober

Joseph Demers-Boucher

Arthure Thériault

Joseph Lussier

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

S. Lacroix

M. Sigant

J. P. Lavoie

Israël Hogue

Frank Bouchard

Joseph Boissau

S. Belange Prévost

Udavit Prévost

Udavit Prévost

Edmond Aubin

Louis Contant

Emanuel Gingras

Gideon Prévost

Joseph Mayer

C. Grunier

Joseph Lamouche

M. Dinelle

S. Corbelle

J. Brisson

Jos. Gervais

Edo. Corbeil

Jos. Hamelin

P28/B2,20

1

2

3

4

5

6

7

8

Joseph Leduc Wilfrid Page

J.A. Chevalier J.M. Beaudoin
H. A. Lafontaine O. A. Boismenu

Alcide Lapierre Omer Belanger
M. Patenaude F. Galopineau

J.B. Patenaude

S. Berthelot

Roch Labelle

R. Labelle

M. Dubé

E. Guernon P. Pic

Ch. Curmelle

Donat Dagenais

Narcisse Dagenais

Charles Massonville

Lep. Rose

Philipp Lormans

Charles Beauchamps

Joseph David

M. L. Harvey

||

Joseph Maient

Edm. Lapierre

Edmond Loharic

Joseph Guernon

J. phem Lacombe

Alexis Galipeau père

Joseph Leonard

Arthur Sigouin

123

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

124

- 1. J. A. Roy
- 2. Sédouin
- 3. W. Mottet
- 4. Jos. D'arost
- 5. Simon Delude
- 6. Joseph Surin
- 7. R. Surprenant
- 8. Joseph Desjardins
- 9. Alph. Charbonneau
- 10. Auguste Lacombe
- 11. Paul Charbonneau
- 12. Ant. Bourgeois
- 13. Robert Miller
- 14. M^r Surprenant
- 15. Roger Lacombe
- 16. Arsène Lacombe
- 17. Alph. Vézina
- 18. Léon Piché
- 19. J. A. Lacombe

- 34. André Bonnes
- 35. Jos. Chambault
- 36. Jos. Dubonnet
- 37. Max. Lesage
- 38. Louis Provost
- 39. Louis Racette
- 40. Desjardins
- 41. M^r Mottet
- 42. André Lacombe

- 20. Louis Surprenant
- 21. Pierre Millette
- 22. J. Salomon
- 23. J. Deriger
- 24. Broeur. Slevet
- 25. Joseph Delude
- 26. A. N. Messicotte
- 27. J. A. J. Lalonde
- 28. J. Gagnon
- 29. J. Gagnon
- 30. W. Couillard
- 31. Paul Daigneault
- 32. Louis Surin
- 33. Oscar Brocbois

M^r Surprenant demande que son nom soit rayé & qu'il n'ait pas sa part

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Joel Charbonneau

~~St. Louis~~

N Briault

D. Jubainville

J. Garriepie

Landon Bidet

J. Xavier Bastien

L. B. Pinsonneault

Pierre Meloche

125

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

J. Tessier Cadieux 69

Paul Demers 89 Cadieux Mil-End

Orila Droulet 87 Cadieux Mil-End

Louis Beaudoin 83a Cadieux Mil-End

Maurice Provost 87 Cadieux

Armand. Bazeau 107 St. Dominique Mil-End

Moïse Labelle 151 Gradieux

Euclide Provost 162 Cadieux Mil-End

Joseph Taillon 162 Cadieux Mil-End

Hippolyte C. Brunet 156 Cadieux Mil-End

C. Brunet 118 cadieux

Amédée Provost 48 Cadieux Mil-End

Silvère Collin 50 Mucadieux

Louis Leduc 520 Rue Mont Royal

J. B. Piether 38 Stuart

L. Brunet 57 cadieux

Gaspard Proux 102 Rue Stuart

M. Paradis 9 cadieux

Wils. Paquette 27 Cadieux

Evangeliste, Puchard 1111

126

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Y^{rs} Bouffard, J. M. Couture } 20 Park Avenue
 Mary }
 Benjamin + Kapene } J. M. Couture } 31 Cassegrain
 Joseph + David } J. M. Couture } 33 "
 Mary }
 Alexis + Galpeau } 295 S. Laurent

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

J. C. Brossard

Isidore Blane

W. Chouinard

E. Delorme

J. Delorme

Leandre Labelle

Didier Davie

Isidore Delorme

Ed. Fenwick

Damase Gascon

Louis Lapierre

J. B. Lechapel

Hugnotie Brevier

Grace Carheil

Edouard Delorme

Rene David

P28/B2,20

1

2

3

4

5

6

7

8

Stanislas Chalifour

Joseph Bilanquer

Dolphe Desroche

Théophile Ouellette

Johne Lynche

Ferd. Legault Fils.

G. Picotte.

H. Legault.

Jos. Legault.

129

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Albert Lepage, H. G. G. G.
Dolphin Court
Hormidas Lahaie
Etienne Tharce
Joseph Legere
St. Charles Lahaie
Ernest Henri

[Faint handwritten text]



130

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

J. Cza
J. Godmaire
A. Paquette
P. Tuotte
A. Godmaire
Joseph. Gabelle. +
Jean. Bourguignon. +
H. Meloche. x
W. Thierrens
H. Sicord. +
J. Farby. x

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Joseph Martel
L. T. Hogue
Philas Brunette
Eduard Martel
André. Bastien
Thomas. Martel
L. Plouff
Benjamin Gaudet
J. P. Plouff
François Martin
Jeanneau Martel
L. Martel
M. Leaugon
A. J. Cartier

132

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

José Dugas
Fabien Noque
F. C. Brevier

44 Robin St
Par 200. 271 M. Laurent
46. Rue Robin

Pierre Dugas
Leandre Benard
Edmond Guilbault
Siem Fournier
Joseph Guilbault
David Fournier
Chs Benard

Rue Robin n° 44
44 Rue Robin
Par 200. 57 Rue Robin
48 = =
35 = =
57 = =
du = =
du = =

t. Dugas
Alexandre Sireaut
Louis Limesque

Rue Fortin
du
du

John Bigras

G. Pelletier
J. O. Poirier
M. W. P. P. P.

65 Stuart
Rue

Fernier Barriere

Rue Stewart
du
du

Audas Barriere
Joseph Cherrier

Edmond

Rue Robin
Rue Fortin
du

Louis Pigeon
Thomas Savard

Jos. Renaud
A. Cherrier
Louis Dupras
J. W. C. C.

Rue Stewart
Rue Stewart
du
Rue Robin

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

J.B. Foisie m.d.

Chai Charbonneau

Tomma Morisonne

Joseph Dubreuil

J. A. Van Sogaert

L. Gagnier

A. A. Grenier

G. H. Strophle

J. Dupate

Louis Louis

F. Brillouze

Napoléon Gravel

B. E. Madore

Aldéric Cousineau

C. Froucault

Thos Stevens

Wilfrid David

A. Madore

H. Labuit

G. Jourd

M. Quenereville

A. Berard

J. Lamarche

J. S. Hallor

~~J. S. Hallor~~

L. Latour

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

135

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

[Faint, illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]

R 1898

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A HONNEUR LES CONSEILLERS DE LA
VILLE DE ST. LOUIS.

Le progrès et le développement de la ville de St. Louis, durant ces dernières années, ont causé une foule de citoyens à résider dans notre localité et les besoins constant de ces personnes de communiquer avec le Journal important de notre ville, nous a porté à suggérer à votre Honorable Conseil que la rédaction de Son Honneur le Maire devrait être indiquée, comme dans les autres localités, par des bureaux qui seraient placés en face de sa résidence.

Nous croyons que cette innovation, est devenue une nécessité pour les citoyens, et que le Conseil voudra bien considérer notre requête, non comme une dépense qui pourrait être regardée comme inutile et de plus, mais comme une dépense nécessaire et pour le bien-être et l'avantage de toute la population.

En attendant que notre suggestion reçoive toute l'attention qu'elle mérite;

2092

Nous sommes, etc. etc. etc.
St. Louis 5 Décembre 1898.

P28/B2,20

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8

R 1898

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A MESSIEURS LES CONSEILLERS DE LA
VILLE DE ST. LOUIS.

Le progrès et le développement de la Ville de St. Louis, durant ces dernières années, ont amené une foule de citoyens à résider dans notre localité; et les besoins constant de ces personnes de communiquer avec le Juvener Magistat de notre Ville, nous a porté à suggérer à votre Honorable Conseil que la résidence de Son Honneur le Maire devrait être indiquée, comme dans les autres localités, par deux verrières qui seraient placés en face de sa résidence.

Nous croyons que cette innovation, est devenue une nécessité pour les citoyens, et que le Conseil voudra bien considérer notre requête, non comme une dépense qui pourrait être regardée comme inutile et de luxe, mais comme une dépense nécessaire et pour le bénéfice et l'avantage de toute la population.

Espérant que notre suggestion recevra toute l'attention qu'elle mérite;

2092

Nous sommes-voe tous dévoués.
St. Louis 5 Décembre 1898.

136

REPRISE

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

J. J. Bunn
St. J. Chantre N. D. Y. C.
Max Lesage

Edmond Roy Echevin montreal

Renance Guilbault

Leon Pichi

Paul Lemer

Albert Legault

E. Beauchamp

F. Legault

~~J. D. ...~~

N. Dinelle

Joseph Guilbault

E. Guilbault size

H. B. Herrien.

J. D. Clement

L. E. Séguin

Moise Ingras.

Damien Steault

Charles Thérien

J. J. Galarneau
François Martin

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A MESSIEURS LES CONSEILLERS DE LA
VILLE DE ST. LOUIS.

Le progrès et le développement de la Ville de St. Louis, durant ces dernières années, ont amené une foule de citoyens à résider dans notre localité; et les besoins constant de ces personnes de communiquer avec le Premier Magistrat de notre Ville, nous a porté à suggérer à votre Honorable Conseil que la résidence de Son Honneur le Maire devrait être indiquée, comme dans les autres localités, par deux réverbères qui seraient placés en face de sa résidence.

Nous croyons que cette innovation est devenue une nécessité pour les citoyens, et que le Conseil voudra bien considérer notre requête, non comme une dépense qui pourrait être regardée comme inutile et de luxe, mais comme une dépense nécessaire et pour le bénéfice et l'avantage de toute la population.

Espérant que notre suggestion recevra toute l'attention qu'elle mérite;

Nous demeurons--Vos tous dévoués.
St. Louis 5 décembre 1898.

J. M. Amier
Map. Tuzet
Odesa Duquette
A. L. Lacroix 1570 St. Louis
H. L. Richer
J. L. Laine 316^e Clark
Eng. Villeneuve 336. Clark
Jos. Leclerc 42 Caspary Gaspee

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

1
4
0

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A MESSIEURS LES CONSEILLERS DE LA
VILLE DE ST. LOUIS.

Le progrès et le développement de la Ville de St. Louis, durant ces dernières années, ont amené une foule de citoyens à résider dans notre localité; et les besoins constants de ces personnes de communiquer avec le Premier Magistrat de notre Ville, nous a porté à suggérer à votre Honorable Conseil que la résidence de Son Honneur le Maire devrait être indiquée, comme dans les autres localités, par deux réverbères qui seraient placés en face de sa résidence.

Nous croyons que cette innovation est devenue une nécessité pour les citoyens, et que le Conseil voudra bien considérer notre requête, non comme une dépense qui pourrait être regardée comme inutile et de luxe, mais comme une dépense nécessaire et pour le bénéfice et l'avantage de toute la population.

Espérant que notre suggestion recevra toute l'attention qu'elle mérite;

Nous demeurons--Vos tous dévoués.
St. Louis 5 décembre 1898.

P28/B2,20

1

2

3

4

5

6

7

8

A. A. Beauchamp

P. David

Jean-Vois Leblanc

Louis Bisson

Isaïe Leblanc

E. Delorme Père

Alphonse Dubois

E. Gaithier

P. X. Brageau

Mme Blanchet

Isidore Delorme

A. Saint-Antoine

Auguste de Gamin

E. Delorme Fils

Emile Dupré

Théodore Leduc

Leduc Fils

Victor Leduc

Léonard

Jean Brageau

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

142

A SON HONNEUR LE MAIRE,
ET À MESSIEURS LES ÉCHEVINS
DE LA VILLE DE ST-LOUIS.

AGRANDISSEMENT PROJETÉ
MANUFACTURE DE MM. JOHN W. PECK & Co. LIMITÉ
RUE ST-DOMINIQUE.

L'humble requête des soussignés expose respectueusement :

Qu'ils sont propriétaires ou occupants de la Ville de St-Louis ;

Qu'ils ont pris connaissance de l'offre faite par MM. John W. Peck & Co. Limité,
d'augmenter à \$250,000.00 les salaires qu'ils payent actuellement, et de
porter à 800 employés le nombre actuel d'ouvriers, et de dépenser au
moins \$75,000.00 en nouvelles constructions et aménagement, pourvu
qu'ils soient assurés de la continuation de leur exemption de taxe actu-
elle (soit 17 ans) sur les terrains et bâtisses projetées rue St-Dominique ;

Qu'ils considèrent dans l'intérêt de la Ville de St-Louis, que telle continuation
d'exemption de taxes, aux conditions stipulées, soit accordée.

Le tout respectueusement soumis.

Ville de St-Louis, ce 30 janvier 1907.

R.07

1591

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

✓ A. Bousmou 382 Laurier
 Albert Raymond 374 Laurier
 Arthur Sigouin 372 au Laurier
 Henri Bois 362 Laurier
 ✓ L. Sturteau 1464 Hotel de Ville
 Adrien Ethier 351 Laurier
 ✓ A. G. Brizony 1146 Langue
 A. Faurault 1303 Hotel de ville
 L. Laboule 1496 Hotel Ville
 Frank Kiefer 1409 Cadieux
 ✓ J. Laquet 2122 St Laurent
 ✓ A. Germain 422 Laurier
 Ferris Barriere 503 Boulevard
 ✓ M. Bavier 301 Boulevard
 Lais et la pointe Populaire Rue Clemond
 Noeline Bouché 171 Carignan
 ✓ L. Joseph Alfred Buequet 369 Clark
 J. Moque's 1371 St Dominique
 Didace Pepin 1367 Cadieux
 J. B. Murache 824 St Hypolite
 M. L. Dupre 15 Carignan
 L. Falardeau 1324 St Dominique
 A. Lamarche 1946 St Laurent
 J. Dupardins 2090 " "
 Q. Gagnon 380 Rue Clark
 ✓ A. Misse Pléme 54 St Laurent
 ✓ J. J. Lebrun 2090 St Laurent

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

144

✓ A. Lussier 1795 St Laurent St
 L. Lussier 1233 Abenee St.
 ✓ Geo. C. LeVoye Esq. 680 Blvd St Joseph
 ✓ P. Ducharme 1428 Hotel de Ville
 ✓ Elias Brisebois 1445 Hotel de Ville
 ✓ H. Lewis 679 Boulevard St. Joseph
 ✓ Joseph Villeneuve 917 Rue Ste Anne
 ✓ L. Larrier 54 Sicari
 ✓ H. Laford 1882 Abenee
 ✓ H. Seguin 1668 St Dominique
 ✓ P. Lacombe 714 Avenue de Fore
 ✓ H. Pilon 1902 Desguinette
 ✓ W. Grand 1381 St Laurent
 ✓ Maria Blair 691 rue Alma
 ✓ Frederic Blouin 1927 Hotel de Ville
 ✓ Auguste Lavier 1488 Hotel de Ville
 ✓ J. Latour 402 Lalorier
 ✓ J. O. Bastien 2477 St Laurent
 ✓ H. Leonard 940 Baypan
 ✓ Marchand Shurt & Co Ltd 1446 City Hall ave
 ✓ Alfred Payette 485 Boulevard St Joseph
 ✓ Mad G. Chervier 495 Boulevard St Joseph
 ✓ The Grand Pianos
 ✓ F. Galizzi 2605 St Laurent
 ✓ J. E. Lavoie 500 Boulevard
 52

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

145

~~Y. J. J. J.~~

P. Saubier
H. Bectin
S. Charbonneau

E. Cauchy

Ernest Godin
Joseph Beauchamp

Charles Maurice
Edouard Gaudon
M. Messel

Wm. Plante
Emerg. Duchon

E. Baudette

L. McAllister

J. Yapoirté fils
P. Yapoirté
Arthur Yapoirté

Jean Marie Piché

N. Dagenais
E. Dagenais

M. N. Dagenais manoir
de nager les deux noms lui n'a
jamais servi et son père E. est dans
le nord
197 sur peut le voir sur.

20

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

145

- S. Labellé
- J. Kappel
- M. Guimet
- L. Larue
- M. Mandat
- ✓ R. Lussier
- ✓ L. Lussier
- W. H. Grignon
- H. Beaulieu
- O. Grignon
- R. Bouchier
- J. Terrelle
- P. Cyr
- J. George Audo
- E. Normandeau
- ✓ J. G. Sarge

- 16 -

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

147

✓ Jos. Duquette	444 Degasse
✓ Rodolphe Houde	574 Alma
✓ Ad. m ^o . Fignereux	581 Alma
✓ Joseph Buisson	1854 Languevit
✓ David Plante	1872 Languevit
✓ Arvil Guerte	621 Caspary
✓ Elie Dubreuil	587 de Gaspe
✓ P. Therien	637 Caspary
✓ Alexandre Labrecq	650 Caspary
✓ Yulforre Giroux	644 Caspary
✓ Marie Breault	1870 Languevit
✓ Leticia Paquin	48 Suzanne
✓ Paul Goye	625 Caspary
✓ Henri Beaussais	736 Degasse
✓ Joseph Beauvais	733 Alma
✓ George Gagne	746 Degasse
✓ J. Daniell	587 Degasse
✓ Maxime Fournier	63 Gaspé
✓ Sr. Melodeau	350 Alma
✓ Wilfrid Larocque	758 Degasse
✓ Phibias Labelle	760 Degasse
✓ Jos. Besonnet	768 Degasse
✓ Jos. Leclair	786 Degasse
✓ Jos. Sanderson	31 Rue St-Jacques
✓ L. Prevost	59 St-Jacques
✓ J. Sauriol	659 Gaspé
✓ J. Rousseau	704 Gaspé

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

[Faint handwritten text, possibly a list or notes, including numbers like 1875 and 1878.]

[Faint handwritten text, including the name 'Leticia Lapierre' and other illegible words.]

*Alfred Laboy 900 Degaspi
J. Xavier Savage 626 Degaspi
Arthur. Tiens. 718 Degaspi*

1873

[Faint handwritten text, possibly a list or notes, including numbers like 1873 and 1874.]

148

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

149

George Polypini 2006 Boulevard St Laurent
 Wm Schmidt 2013 Beaulieu St
 Alf. F. Steau 1981 St Laurent
 J. B. Picard 2069
 1665 Boulevard St Laurent
 J. P. Curson
 Francois Charbonneau 1318 St Dominique
 Victor Ledue 1407 St Dominique
 J. B. Curson 1946 St Dominique
 Alexi Gagnon 78. J. J. J. J.
 Alder Guellett 928 Hypolite
 J. J. J. J. 12354 J. J. J. J.
 April Serecal 309 Clark
 Eustache Proulx 34 Maguire
 Alphonse Smith 243 Clark
 Alfred Morin 2009 St Laurent
 H. Proulx 1401 Cadieux
 M. J. J. J. J. 2015 B St Laurent 2
 Orlas Lalonde 32 Maguire
 St. J. J. J. J. 12318 St Laurent
 Charles Lalonde 99 Rue Gasgrain
 A. J. J. J. J. 1972 St Laurent
 George Girard 1959 St Laurent
 J. J. J. J. J. 1499 St Laurent
 Victor Gilines 1888 St Laurent

P28/B2,20

1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8

Jos Berrey St Urbain N° 1613
J. T. de Vrehanoff 1662 St Urbain

J. D. Quenneville 256 Clark St
Alderie Paquette 29 Lauretta

Jos Guilkaub 1326 St Jovite
J. E. Michaud 1999 St Laurent

Alfred Loblanc

Jos Sigoin de St Anand Sigoin
Jos Leonard 1943 St Laurent

Francis Dipate 377^o Clark
Alderie Pigeon 612 Clark

F. K. Lafontain 1352 St Jovite

L. Charette 2956

Jos Morin 560 Clark

Larause St Jean Jacques 124

Andrie Levallee

W. Alfred Lanthier 2400 Casgrain

Albert Racette 345 Clark St

E. J. Gariery No 2115 St Laurent

Esari Brasscan 2179 St Laurent

20

150

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

151
L. H. Laplante 26 St. Cyprien
Joseph Desrosiers 2175 St. Laurent
Gabrielle Landry 79 Carignan /m/

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

M. J. Crevier 559 Laurier x

Honoré Lacombe

François Martin

Alphonse Valiquette

Israel Keever

Jos. Roch Labelle

Honoré-Provost

Antoine Allaire

Jos. Offret Laviolette

J. J. Simon

J. St-Amant de St-Amant Sigouin

A. Milleur

R. Latreque 1979 St-Laurent

R. Labelle père 1985 St-Laurent

Julien Lambert 1987 rue St-Laurent

Jos. Rivin 1991 St-Laurent

Henry Lambert

C. Latour 21 41 1 2 2 1

M. Simard 19.20.

B. Caron 2800

J. A. Plante 2294

P. Verdou 249

L. Lamoignon

Gus Thériault 1251 St-Laurent

C. Lévesque 1201 St-Laurent

Eleazar Bibeau 1234 St-Dominique

nb

152

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

153

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

A SON HONNEUR LE MAIRE
ET MM. LES ECHEVINS
DE LA VILLE DE ST. LOUIS.

MESSIEURS:-

Les soussignés propriétaires de la Ville de St. Louis vous prient respectueusement de ne pas accéder à la demande qui vous est actuellement faite d'accorder une exemption additionnelle de taxes à la COMPAGNIE J.W. PECK COMPANY (Limited) et ce, pour différentes raisons, entr'autres;

10.- Parce que la dite Compagnie a déjà obtenu un bonus de \$ 21,000.00 étant par là la plus favorisée des manufactures établies dans la Ville;

20.- Parce que la main d'oeuvre employée par cette Compagnie ne donne pas à la Ville tous les avantages que celle-ci anticipait, lorsqu'elle a accordé ce bonus considérable;

30.- Parce que la Ville devrait réserver pour d'autres industries, le peu d'encouragement dont elle dispose et ce, dans le but d'obtenir des fabriques qui emploieront une autre classe d'employés;

40.- Parce que l'exemption à la Compagnie PECK fera perdre une somme de revenus considérable qui pourrait être employée à améliorer les différents services de la Ville qui en ont tant besoin.

Espérant que Votre Honorable Conseil se rendra à la demande des soussignés, ils ne cessent de prier.-
VILLE DE ST. LOUIS ce 6 février 1907.

J. Sylvestre MD 1840 Banguinet

Pancrede Hamelin 1804 Banguinet
Valère Kottier 1704 " ^{de la ville de S. Hamelin}

Alexandre Banguinet 568 Alma

O. Chalifoux 612 Degaspe

Philémon Verrette 608 Degaspe

F. Bussain 596 Degaspe

Napoléon Trudeau 600 Degaspe

J. B. Larocq 604 Degaspe

Dosithé Tessier 529 Degaspe

Philippe Vermette 627 Degaspe

W. Demoulin 534 Degaspe

Clara Bélanger 615 Degaspe

Antoine Forgette 628 Degaspe

R-01

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Aristide Savage #626 De Gaspe
Dieudonné Juteau 1019 Clark
Louis Godard 1190 Clark (Mémor. S. Léveillé)
Thérèse LeBarre 1864 Sansgarnier
Naimé Dion 623 Alma.

M^{re} Simonneau 653 Alma
Joseph Woude 649 Alma
Hilaire Doyon 510 Alma
Joseph Larouche 641 Alma
Joseph Prévost { Mémor. J.P.B.
Edouard Girard { Mémor. J.P.B. & M.D.
Rodolphe Hébert 574 Alma
Théophile Larose 659 Rue Alma

L. Girard 480 Alma

M^{me} Yvonne L. Prud'homme 472 Rue Alma
Pasquale Padulo 2818 St Laurent
Joseph Brunet 592 Casgrain

Jean-Baptiste Gascon 648 De Gaspe
Pierre Beaulieu 26 Beaubien
Le Langlois 1051 Clark
J.P. Gena 8 Grande Avenue

Arthur Dion 604 Casgrain
W^{al}fr^{id} Dumoulin 531 De Gaspe Mémor. J.P.B. & M.D.
G. Legrain 41 Paquet

1
5
5

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

156

Albert Chantier 5 Suzanne

Mrs. Blodreau 22 Beaubien

A Corbeil 612 Casgrain

G.X. Blache 1881 St. Dominique

Wilfrid ²⁹ ~~X~~ Dumoulin 531 DeGaspé
maison

Charles Guérard 678 Casgrain

Alfred Houde 605 Alma

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

A SON HONNEUR LE MAIRE
 ET MM. LES ECHEVINS
 DE LA VILLE DE ST. LOUIS.

MESSIEURS:-

Les soussignés propriétaires de la Ville de St. Louis vous prient respectueusement de ne pas accéder à la demande qui vous est actuellement faite d'accorder une exemption additionnelle de taxes à la COMPAGNIE J.W. PECK COMPANY (Limited) et ce, pour différentes raisons, entr'autres;

1^o.-Parce que la dite Compagnie a déjà obtenu un bonus de \$ 21,000.00 étant par là la plus favorisée des manufactures établies dans la Ville;

2^o.-Parce que la main d'œuvre employée par cette Compagnie ne donne pas à la Ville tous les avantages que celle-ci anticipait, lorsqu'elle a accordé ce bonus considérable;

3^o.-Parce que la Ville devrait réserver pour d'autres industries, le peu d'encouragement dont elle dispose et ce, dans le but d'obtenir des fabriques qui emploieront une autre classe d'employés;

4^o.-Parce que l'exemption à la Compagnie PECK fera perdre une somme de revenus considérable qui pourrait être employée à améliorer les différents services de la Ville qui en ont tant besoin.

Espérant que Votre Honorable Conseil se rendra à la demande des soussignés, ils ne cesseront de prier.-
 VILLE DE ST. LOUIS ce 6 février 1907.

H. Legault	Devenu Hotel	1398
J. J. V. M.	Rue Villeneuve	16
S. Gagné	" Hotel	1403
J. Guindoro	Hotel de Ville	1412
E. Guindor	" " "	1392
J. C. Parent	" " "	1376
Georgina Guffe	Esplanade	895
Gedion Pierost	Hotel de Ville	1362
E. Plouffe	" " "	1342
L. Perrier	Hotel de Ville	1275
J. A. + Swailkes	" " "	1307
Alf + Humbert	" " "	1337
Joseph Mayer	" " "	1353
Joseph. Lamouche	" " "	1361
Gustave Ledue	" " "	1395

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

158

O. Riv. Brunneau Patte

Key Hépatu 1465 Villeneuve

Albert Legault 1344 Cadoux

A. Desmaulieu 1370

J. B. Brunette 1128 St. Dominique

Fernant Guilbault 1205

Robert Guilbault

Arila Daze' 683 Laval

Jules Lalonde 1880 Saint-Urbain

Jules Dore 1620 Saint-Urbain

~~Henri~~ B. Lamarche 1342 Saint-Dominique

Joseph Daze' 1338 Saint-Dominique

Edouard Gaspard 3^e Caspé

Wilfrid Mermont D. Gaspard 2^e St.

Louis Charbonneau St Laurent

G. Degardins Ave Edouard 978

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

159

~~A Dumoulin cadette 1870~~
~~J. B. Brunet St. Dominique~~
L. Bayard 1330 Cadent

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

A SON HONNEUR LE MAIRE
ET MM. LES ECHEVINS
DE LA VILLE DE ST. LOUIS.

MESSIEURS:-

Les soussignés propriétaires de la Ville de St. Louis vous prient respectueusement de ne pas accéder à la demande qui vous est actuellement faite d'accorder une exemption additionnelle de taxes à la COMPAGNIE J.W. PECK COMPANY (Limited) et ce, pour différentes raisons, entr'autres;

1^o.-Parce que la dite Compagnie a déjà obtenu un bonus de \$ 21,000.00 étant par là la plus favorisée des manufactures établies dans la Ville;

2^o.-Parce que la main d'oeuvre employée par cette Compagnie ne donne pas à la Ville tous les avantages que celle-ci anticipait, lorsqu'elle a accordé ce bonus considérable;

3^o.-Parce que la Ville devrait réserver pour d'autres industries, le peu d'encouragement dont elle dispose et ce, dans le but d'obtenir des fabriques qui emploieront une autre classe d'employés;

4^o.-Parce que l'exemption à la Compagnie PECK fera perdre une somme de revenus considérable qui pourrait être employée à améliorer les différents services de la Ville qui en ont tant besoin.

Espérant que Votre Honorable Conseil se rendra à la demande des soussignés, ils ne cesseront de prier.-
VILLE DE ST. LOUIS? ce 6 février 1907.

J. Thémers 579 esplanade
C. Wayer 696 Boulevard St Joseph
H. Chouinard 108 Clark
Ernie Dupris 78 Clark
P. M. M. plus 193 Colonnade ave
Alfred. Bélanger 1411 Hotel de ville
B. Beaumont 1338 cadence
Adolph. Reus 15-19 St Urbain
Joseph Julien 365 corner
A. Allan 15-72 St Urbain
H. M. M. M. 22 Waverly
Jean Racine 57 St Armand
B. Beaumont 386 Clark
J. Luceas 230 Boulevard St Joseph

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Dame Des Francois Gagnon 1931
P. Laurent

J Gagnon 1928 P. Laurent

texture Marcenes 420 claires
V. Ledue 1409 St Dominique

Mrs Comain 92 Fairmont
Mrs Mc. Haughton 3 Waverley

Chas. Therin 488 Clark

Jos. Laverell 712 Clark

E. Forest 511 Clark
Albert Huguenin 293 Clark

THE CITY OF MONTREAL
OFFICE OF THE COMMISSIONER OF DOMAINS
AND PUBLIC WORKS
1000, RUE ST. JAMES
MONTREAL, P. Q.
1931

RECEIVED

NO. 1000, RUE ST. JAMES
MONTREAL, P. Q.
1931

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

152

Josbeaumont 370 d'afes
 Pierre Beaumont 940 d'afes
 Nephthalie Lapierre 64 Fairmount
 Mr Garry 2082 St Sarnent
 Martial Hoque 2064 " "
 Otave Hoque " " "
 J. A. Boesquet 369 Clark
 O Chivalers 289 Clark
 P. Queltte 14 Vanhorn
 A. Queltte 928 St. Hyppolite
 J. Brunet 66 Fairmount avenue
 Seraphin Laurin, Bordeaux
 Francois Guberville 59 Fairmont
 Andre Leonard 311 Rue Clarke
 Adolard Leonard 894 Esplanade
 Adutor Leonard 1676 St. Hubert

P28/B2,20

1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8

153

Henri Dany Club 356
 Lem Cardinal Rue St Urbain
 Aldemique Cousineau " " "
 Edmund Lahaie De Gaspe
 Mde Ed Lahaie Casgrain
 Bernabie Seguin 1185 Clark
 Raoul Baoust 1189 "
 J. M. Larvie rue Montroual
 A. B. Durocher " " "
 Henri Charette " St. Laurent
 Mr R. Charette Rue Montroual
 Mr R. L. O. Poliquin 1972 St Laurent
 Edouard Leter 298 Clark
 Louis Wisintainer 82 av. Fairmount
 R. Dalceggio per Francois Dalceggio
 David Lalonde 552 Clark
 Supérieur Bastien 525 Laurier
 Marie Dubois 1628 St Urbain
 Jos Gratton 1636 " "
 Med Paquette 626 Boulevard
 Henri Paquette 817 Hypolite
 Charles Monette 2189 St Laurent
 John Marcotte 730 Hutchison
 Louis Methole St Urbain
 Dr Z Rouleau 699 Montroual
 Armin St Maurice 282 Clark
 Guo Lavigne 1184 Sanguinet
 Damasse Lapierre 932 E. Plana de
 C Desjardins 1552 St Urbain
 George Poliquin 20 Waverly
 H. H. H. - 52 Waverly

P28/B2,20

1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8

A SON HONNEUR LE MAIRE
ET MM. LES ECHEVINS
DE LA VILLE DE ST. LOUIS.

MESSIEURS:-

Les soussignés propriétaires de la Ville de St. Louis vous prient respectueusement de ne pas accéder à la demande qui vous est actuellement faite d'accorder une exemption additionnelle de taxes à la COMPAGNIE J.W. PECK COMPANY (Limited) et ce, pour différentes raisons, entr'autres;

1o.- Parce que la dite Compagnie a déjà obtenu un bonus de \$ 21,000.00 étant par là la plus favorisée des manufactures établies dans la Ville;

2o.- Parce que la main d'oeuvre employée par cette Compagnie ne donne pas à la Ville tous les avantages que celle-ci anticipait, lorsqu'elle a accordé ce bonus considérable;

3o.- Parce que la Ville devrait réserver pour d'autres industries, le peu d'encouragement dont elle dispose et ce, dans le but d'obtenir des fabriques qui emploieront une autre classe d'employés;

4o.- Parce que l'exemption à la Compagnie PECK fera perdre une somme de revenus considérable qui pourrait être employée à améliorer les différents services de la Ville qui en ont tant besoin.

Espérant que Votre Honorable Conseil se rendra à la demande des soussignés, ils ne cesseront de prier.-
VILLE DE ST. LOUIS? ce 6 février 1907.

L B Clouston 750 Alma

Isai Labelle 1254 Clark

Joseph Archambault 514 St. Joseph

Aspiri Marior 316 Gasgrain

Jos Despres 1312 Clark

Philorum Jarnaud 1766 Senquinetto

Honore Lavigne 2099 St Laurent

A Goupeon 1238 St Dominique

Joseph Brassard 1198 Clark

Joseph Lavigne 1186

J. Piché 612 Gasgrain

J. Labelle 2287 St Urbain

J. P. Piché 1202 Clark

gasgrain 2652 St Laurent

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

1
6
5

La Masse Qui met St Laurent 2880
Olivier Bporet St Laurent 2872
Procule Villeneuve St Laurent 3017 @
L. Lesage 1858 Clark

Zotique Desjardins & Atlantic
William Delisle Rue Clark 1884

Pacifique Lapierre 1260 Monce
D'Amise Alary 1127 Clark
Auguste Desjardins 1326 Clark

Joseph Myette 123 Boly
A. Chivalier 34 St Laurent

Alfred Dubois 2878 St Laurent
A. Baileur 3050 St Laurent

Vasario Dery & Beaudin

Marie Dery 1103 Rue Clark

Ferdinand Terrier 118 Caspary

Aos Lamotte St Laurent 2653
Hendrik Gachance Clark 1107

Ober Dorion 838 De Gaspe

P. Beauchamp 1218 Clark

On Desjardins 1149
1057

1057
Arthur Delisle Rue Clark
Joseph Myette 1027 Clark

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

F. Lunneville 1380 Clark
Fructin Mewie's 842 Dica
L.H. Bourgeois 1390 Clark

1 5 5

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

A SON HONNEUR LE MAIRE
ET MM. LES ECHEVINS
DE LA VILLE DE ST. LOUIS.

Messieurs:-

Les soussignés propriétaires de la Ville de St. Louis vous prient respectueusement de ne pas accéder à la demande qui vous est actuellement faite d'accorder une exemption additionnelle de taxes à la COMPAGNIE J.W. PECK COMPANY (Limited) et ce, pour différentes raisons, entr'autres;

1o.-Parce que la dite Compagnie a déjà obtenu un bonus de \$ 21,000.00 étant par là la plus favorisée des manufactures établies dans la Ville;

2o.-Parce que la main d'oeuvre employée par cette Compagnie ne donne pas à la Ville tous les avantages que celle-ci anticipait, lorsqu'elle a accordé ce bonus considérable;

3o.-Parce que la Ville devrait réserver pour d'autres industries, le peu d'encouragement dont elle dispose, et ce, dans le but d'obtenir des fabriques qui emploieront une autre classe d'employés;

4o.-Parce que l'exemption à la Compagnie PECK fera perdre une somme de revenus considérable qui pourrait être employée à améliorer les différents services de la Ville qui en ont tant besoin.

Espérant que Votre Honorable Conseil se rendra à la demande des soussignés, ils ne cesseront de prier.-
VILLE DE ST. LOUIS, ce 6 février 1907.

L. Chanoill 614 Park Av.

E. Delorme 1743 St. Laurent St.

Alderie Lahaie 907 Colomiale St.

L. Bane Joseph. Fournier 765 Mont. Royal

J. Lebeau 397 Clark

J. Zabelle 757 rue Mont Royal

Louis Brun 731 St. Royal

U. Fortier 749 Mont Royal

Joseph Delisle 1088 St. Dominique

Byarrind coit. 1153 St. Dominique

A. Papineau 1599 St. Laurent
propriétaires au parc mile End

M. Pafett 1344 Rue Cadieux

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

159

Mme Jos Despatie 837 Colonial Ave
Thos. Malo 998 Esplanade
C. Demman 610 Park Ave
Mrs Spius 624 Park Ave

L. Villeneuve
J. Pochon + fils 1590 St Laurent
Damase Koileau Rte St Damesique
Joseph C. Claude St Urbain

Joseph G. Londe 35 Bonaventure
G. Londe 68771 Laramie

Lucide Drapeau 64 Buller Ave
Damm Matilda B Drapeau 140 rue Alma

Mrs. Deschambeault 1473 St Laurent
Maire Gingras 1425 Hotel de ville
Siméon Germain 411 Clark
Desrosiers 907 Leni
O. Poirier 3103 Laurier

P. A. Arbon 670 Boulevard St. Joseph
Albert Gayer 1024 St Dominique
Gas Brault & Co 856 Hopedale

G. C. Pagi 1226 St Dominique
Louis Page 1 Casgrin

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Paroisse St. Jean de la Croix

Ville St. Louis Dec. 14. 1907

A Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins de la Ville St. Louis,

Messieurs,

Voulant travailler, d'un unanime accord au progrès et à la prospérité de la Paroisse St. Jean de la Croix, les contribuables et Messieurs les Marguilliers de l'oeuvre et Fabrique de la dite Paroisse, ont cru devoir faire l'acquisition d'un vaste terrain sur la rue St. Laurent et St. Dominique pour y ériger plus tard leur Eglise et leurs écoles. L'achat de ce terrain n'est pas une affaire de spéculation, mais il est bel et bien un bien de Fabrique; si bien que ce terrain a déjà reçu la bénédiction de Monseigneur et qu'une Croix y est installée. Or d'après une note qui nous est arrivée ces jours derniers on a taxé le sus-dit terrain, et d'après l'estimation faite par les distingués évaluateurs de la Ville St. Louis, la Fabrique St. Jean de la Croix, serait redevable à la Ville d'une somme de \$67.40 pour taxes municipales.

Monsieur le Maire et Messieurs les Echevins, vous savez que ce n'est qu'à prix de sacrifice que nous avons dû acheter ce terrain

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

1
7
1
e plus ce terrain est un bien de Fabrique, en conséquence
nous venons humblement, nous les Marguilliers de l'Oeuvre et
Fabrique de St. Jean de la Croix, demander à votre honneur Mr.
le Maire et à vos aimables collègues, l'exécution de cette taxe.

Veillez, Messieurs, agréer l'expres-
sion de nos plus dévoués sentiments.

Signé

A. Chappoux chescu
Jos Lamalée

Joseph
Joseph Thérien

J. B. Senon.

Dieu donne justice

A. J. Tréfontaine P^{re} Curé

P.S. Prière de faire lecture de cette lettre aux
membres du conseil de la Ville St. Louis
A. J. P.

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

N. ARCHAMBAULT

MARCHAND DE GLACE

BUREAU.

806 Avenue Coloniale, Ville St-Louis

SUCCURSALE.

1 Rue Ste-Emilie, St-Henri

Mai 1

1908

A. Monsieur Le Maire et
à Messieurs les Échevins de la Ville de St-Louis

Messieurs,

Le soussignés propriétaires et locu-
taires de la ruelle Guilbault ont l'honneur de
de vous soumettre, Que la ruelle Guilbault
entre les rues St-Dominique et Cadieux est dans
un état déplorable ainsi que les trottoirs
de la dite ruelle. Qu'il est dangereux d'y
passer le soir qu'il fait très sombre, surqu'il
n'y a pas de lumière ni au coin de la rue
St-Dominique ni à la rue Colonial.

Qu'il serait d'intérêt général que la rue fût
réparée ainsi que les trottoirs, et qu'il y eût une
lumière soit au coin de la St-Dominique
soit à la rue Colonial vu que tout dernièrement
encore une personne aurait été assassinée sans
la prompté intervention de la police qui est
accourue aux cris de la personne.

Que les soussignés ont droit de croire et croient
que vous vous rendrez à ces demandes vu
qu'elles sont d'intérêt général, et nous avons
signé

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

N. ARCHAMBAULT

MARCHAND DE GLACE

BUREAU.

506 Avenue Coloniale, Ville St-Louis

SUCCESSALE.

1 Rue Ste-Emilie, St-Henri

190

Nap. Archambault Crin Edouard - rue Guilbault
 Arthur Archambault ... do. do
 Jos. Quintin dit Dubois
 J. Barbeil
 J. Gagnon
 L. Charbonneau
 Margite Gagnon
 J. Quintin dit Dubois jr.
 Fils. Cabaret
 Gustave Leclerc
 J. Gagnon
 Ed. Piquette
 Ed. Piquette
 Octave Charbon
 Joseph Pothier
 Albert-Quimet
 G. Veau
 L. G. Pothier
 Vincent Guilbault

P28/B2,20

1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8

A SON HONNEUR LE MAIRE, et

A MM. LES ECHEVINS DE LA VILLE ST LOUIS.

La requête des soussignés, électeurs de la ville de

REPOSE RESPECTUEUSEMENT:

Qu'il serait de l'intérêt de toute la ville de St Louis d'avoir un parc public sur le terrain connu sous le nom de "Le terrain des Soeurs de l'Hotel-Dieu".

Que nous sommes informés de bonne source qu'il y aurait moyen, dans le moment, d'acquérir une partie de ce terrain à des conditions très avantageuses pour en faire un parc public.

Que si la ville de St Louis manque l'occasion qui se présente d'acheter tout ou partie de ces terrains pour un parc, ces terrains vont être mis en vente immédiatement, et il sera impossible dans l'avenir d'avoir un parc à cet endroit.

Que l'intérêt immédiat et futur de la ville exige de ne pas s'annexer à la cité de Montréal avant d'avoir un parc à cet endroit, et ce tant sous le rapport de la beauté et de l'embellissement de la ville que sous le rapport de la santé des contribuables et de la valeur de la propriété.

P O U R Q U O I les soussignés prient le conseil de la ville de St Louis de prendre action sur la présente requête.

W. Dalton président du no. 526
Laurier

*J. Thériault & Co. 1844 St. Laurent.
Lucien Boivin*

*J. E. Deguy 2574 Notre-Dame St.
Lucien Gagnon 319 Clark
Siméon Gagnon Athènes sur 315 Clark
Wilfrid Clark 1601 St. Valair*

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Arthur Palland 108-140 rue Villeneuve
Dame Yvonne Sicard 316 rue Clark
J.-A. Brunet 322 " Clark
M^r David 36 Clark
J. B. Simard 459 Boulevard St. Joseph
Frs. Villeneuve 1785 St. Laurent

[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]

1
1
1
5

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

J.W. Charette 1918 St Hubert

by Gagnier 707 St Ladislaus

Etienne Languet Marce 1541

Alphonse Trudeau Proprieté Park Ave.
or Laurier Ave.

W. Styles, 2090 Waverley St.

Silva Gregoire Coin France? William

175

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

J. B. Dufresne	21 Avenue Clermont.
A. Bastien	686 Laurier
Chas. A. Provost	660 "
G. Clermont	596 "
E. Thémeas	1764 Esplanade
Alfred Racine	1284 St. Dominique
Médard Paquette	626 Boulevard
D. Grevier	559 Laurier
D. H. Germain	92 Fairmont
Chéri Gagnier	1954 St. Urbain
Eustache Courchène	5 Clermont
Md. MacNaughton	
M. O	5 Waverly
G. Desjardins	2002 St. Urbain
J. Meunier	1042 Waverly
Alb. Chabot	2454 "
J. M. Lambly	2053 "
A. Cheuilleu	2001 "
B. W. Sharpe	Park & Fairmont Ave.
Jos. Perrault	2122 Park Av.
G. Chausse	1975 "
A. S. DeGuire	1971 "
Barsaleu, H.	1968 "
O. Ménard	1967 "
Alp. Benoit	2110 "
Louis Wi	82 Fairmont
H. Lavoie	2102 Waverly
X. Girard	604 Laurier
J. A. Simard	Boulevard
Jos. Houle	
A. Riepelle	2187a St. Urbain
Viger & Meunier	62 Fairmont
Narcisse Blain	2054 St. Laurent

*nomme de compagnie par suite de la signature
de Legault, Barreault & Barreault*

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Marine Jarry	2082 St.Laurent
L. Carrière	599 Laurier
L. "	597 "
Dalle T. Pelletier	1820 St.Laurent
Hop. Bastien	525 Laurier
Victor Lemay	1926 St.Urbain
H. Gréseau	1950 Park Ave.
Mad. David Major	2119 Esplanade
H. Griffith	2127a "
Armand Marcotte	583 Drolet
O. Vermette	2164 Esplanade
J. Beck	2035 Waverly
Michael Flynn	17 "
Pepteli Lapierre	
Dr. Peliquin	1772 St.Laurent
Geo. "	710 Ave. du Park
Hungy Sullivan	2106 Esplanade
Calixte David	696 Boulevard
Marine Jarry	Laurier
D. A. Beaulieu	2085 St.Urbain
Jos. Jubinville	765 "
J. A. Ferguson	540 Clark
Elie Alarie	1812 Esplanade
G. Callaghan	1541 St.Urbain
Hermidas Pelletier	661 Boulevard
H. A. Maranda	662 "
P. A. Arbour	670 "
G. Dallaire	680 "
J. A. Lesage M. D.	564 "
F. Lapointe	743 "
J. H. L	652 "
B. "	656 "
F. Thomas	1818 St.Urbain
L. H. Marin	165 Villeneuve
R. J. R.	

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

E. J. Rivet	1679 Esplanade
J. M. Guellette	688 Boulevard
Geo. Van Gieken	2112 Hume
Joe. Dutilleul	7888 Boulevard
Mrs. S. Allen	68 Edmont
F. A. Clapham	2044 Veronly
S. A. Harris	"
S. A. Gauthier	2065 "
J. W. Johnson	2100 "
A. A. Swift	148 "
F. H. Duvand	155 Park
J. Herbert Swift	695 Edmont
J. W. Donaldson	266 Durocher
Mad. Swift	2000 Veronly
H. G. Hise	Park Ave.
J. W. Prudhomme	2060 Veronly
A. G. Watson	2065 "
H. Fergus	2068 Esplanade

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

A SON HONNEUR LE MAIRE, et
A MM. LES ECHEVINS DE LA VILLE ST LOUIS.

La requête des soussignés, électeurs de la ville St
Louis,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT:

Qu'il serait de l'intérêt de toute la ville de St
Louis d'avoir un parc public sur le terrain connu sous le nom
de "Le terrain des Soeurs de l'Hotel-Dieu".

Que nous sommes informés de bonne source qu'il y
aurait moyen, dans le moment, d'acquérir ~~ce~~ ce
terrain à des conditions très avantageuses pour en faire un
parc public.

Que si la ville de St Louis manque l'occasion qui se
présente d'acheter tout ~~ce~~ ^{ces} terrains pour un parc,
ces terrains vont être mis en vente immédiatement, et il sera
impossible dans l'avenir d'avoir un parc à cet endroit.

Que l'intérêt immédiat et futur de la ville exige de
ne pas s'annexer à la cité de Montréal avant d'avoir un parc à
cet endroit, et ce tant sous le rapport de la beauté et de l'em
bellissement de la ville que sous le rapport de la santé des
contribuables et de la valeur de la propriété.

P O U R Q U O I les soussignés prient le conseil de
la ville de St Louis de prendre action sur la présente requête.

J. M. Dupuis, 21 Avenue Clarendon
A. Bastien 686 Rue Laurier
M. A. F. Miorat 660 à 678 "

S. Chénier 596 à 602

E. Lemire 1764 Esplanade

Alf. Racine 1789 St Dominique

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Mrs. Pequette 626 Boulevard St-Joseph
J. Lesieur 559 Laurier
Mrs. Emman 92 Fairmont

Cheri Gagne 1954 St Urbain
Eustache Bourchene 5 Clermont

Mrs. E. Macnaughten

Edmond Waverly

L. Dufordins 2002 St Urbain

J. Munnis 2042 Waverly

Alb. Rabot 2054 Waverly

J. R. Laubly 2053 Waverly

C. Cherville 2001 Waverly

O. Le Sharpe, Pays Am &
Fairmont Ave

Mrs. L. Munn 2122 Ave

Ehs. Chaussé 1975 Ave du Parc

As. D'feire 1971 Ave du Parc

Mrs. Arcelo 1963 " " "

O. Moun 1967 " " "

Alfred Benoit 12110 Park Avenue

Louis Wisstainer 82 av. Fairmont

E. Lavoie 2102 Waverly

Nyette Girard 604 Laurier Ave

J. Meick. Simard Boulevard St-Joseph

Joseph Loubé

U. Riopel 2197a St Urbain

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

182

Roger & Munnie No 62 Laurier
Suzanne Blain 2054 St Laurent
Maxime Garry 2082 St Laurent

L. Babin 599 Ave Laurier
Léon Babin par 116 597

John G. Pettit 1820 Laurier
Rufus Brubaker 525 Laurier

Victor Lemay 1926 St Urbain
Keepeas - "The Louis Apartment"
1950 Park Avenue -

Mad David Payer 2119 Esplanade
Mrs Griffith 2127 - - -
Armand Marcotte 583 d'Arlet
A. Vermette 2164 Esplanade

Bank 2035 Waverley St.
Michael Flynn 17 Waverley St

W. P. Peltier à la terre
W. P. Peltier Lord 1972 Chaurant
Er. Peltier 710 - Ave du Parc
Henry Sullivan 2106 Esplanade au
Calixte David 696 Boule St Joseph
Maxime Garry Laurier

P. A. Peanlin 2085 St Urbain
Joseph Julien 265
L. A. Ferguson 540 Clark St
Colin Alarie 1812 Esplanade
L. Ballaglin 1541 St Urbain

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

183

Honnissas Pelletier 661 Boulevard St Joseph
à condition que le coût soit réparti sur toute la Ville.
M. de Maranda 662 Boulevard St Joseph

P.A. Arbon — 670, Boulevard St-Joseph.

G. Dalairé 680 Boulevard St

J. Ant. Le Sage 564 Boulevard St Joseph

F. Lapointe 7439 Boulevard St Joseph

J. M. Lévesque 652. Boulevard St Joseph

Dud. L'Écuyer 656 Boulevard St Joseph.

G. Therrien 1818 St Urbain

S. J. Marin 1650 Avenue

E. J. Rivet 1679 Esplanade

J. H. Quillette 628 Boulevard St Joseph.

G. van Guedes 2112 Marie St

Jos Beaulac 7500 Boulevard St Joseph

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

184
Ville de St. Louis, 13 Juillet 1909.

A son Honneur le Maire,

et à M.M. les Echevins,

de la Ville de St. Louis.

Messieurs:-

L'humble requête des soussignés, résidant dans cette partie de la Ville de St. Louis, comprise dans les limites de la Paroisse de St. Jean de la Croix, expose bien respectueusement à votre Honorable Conseil, qu'étant de notre intention d'améliorer le site de notre Paroisse, tout en accommodant les citoyens en général, en établissant un parc public, à l'endroit le mieux situé et le plus favorable de notre Paroisse, c'est-à-dire sur cette partie de terrain, située à l'ouest de la rue Saint Laurent, vis-à-vis la rue St. Zélie, ou encore sur le côté est de la rue St. Dominique, c'est-à-dire sud de la rue St. Zélie, attendu que notre Eglise doit être construite sur la rue St. Zélie, entre les rues St. Laurent et St. Dominique, côté sud.

En conséquence des faits ci-dessus mentionnés, nous prions fermement votre Honorable Conseil, de bien vouloir prendre les mesures et moyens nécessaires, pour acquérir le terrain nécessaire, comme ci-haut mentionné, afin d'établir un parc public, ce qui serait davantage, de nature à embellir la Ville de St. Louis et en plus accorder un surplus de valeur à nos propriétés.

Et vos requérants comme il est de leur devoir, ne cessent de prier.

A. J. Pujolant *Phi Curé*
J. A. Plémeut 717 Casgrain
D. Thiault 96 Zélie
St. Duquette Casgrain
Joseph Caron en Casgrain
Antoine Lacombe
L. Lebel 719 Casgrain
Jos. Lamelin 263-3 St. Laurent

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

185

Placide Drapeau 64 Buller

Josph. Lapin

Pierre Piché

Jos. Despres 1312

A. Chalifour 2837 St Laurent

E. Lacroix 661 Carrière

Yvonne Blanchet

J. B. Archambault

[Faint, mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page]

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

186

Joseph Lelande 33 Beaumont

M. Laroché 1324 Clark

Ed Roy. In. S. 2913 St Laurent

J. U. Brunet 752 Casgrain

J. R. Lapointe 99 Marcell

A. Guay 501 Casgrain

Tel Belisle 2907 St Laurent

S. D. Gauthier 41 St Yutique

X. Bourgoin 70 conte

Abelardus 3460 B. St Laurent

X. Leprie 71 ave Buller

Joseph Belanger 756 Casgrain

F. X. Blache 1881 St Dominique

J. Pleau 1047 Clark

C. Bernard 1223 Clark

Omerie Henneau 39 St Yutique

Pierre Guertin 713 Cassian

G. Gascon 123 St Yutique

Marie Oranais 3020 St Laurent

John Goyette 63 Beaumont

Alfred Leclair 1043 Clark

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Joseph Abramham 1127 Clark
D'Assise Alamy

Alfred Paquette 2840 Plamade
~~Joseph~~ Grenon 8 Grande Avenue
D'Assise

Phedon Coult 3057 St Urbain

M. DeJulie 2931 St Urbain

Alexandro Desjardins ^{at} ²²⁴ ²²⁴

Donato 18

C. Ferraton 93 Atlantic
Horace Raymond 132 Buller

Joseph Guellet
Sts Rapin

Alfred Ethier 44 Ave Buller

Donato 2178 St Laurent
Percy Incevellyn 3175 Manne

Felix Usain 1375 Clark

Rock Page A Laurent 2921

Theodore Durot de Gaspe 840

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

J. N. Beaud 42 St. Zotique
D. Bigras 26 St. Clair

J. B. Labelle

C. A. Lyprien

A. Labelle

G. Dagenais

A. Lari

Joseph Beaudoin

Joseph Giroux

E. Chabasse

Hon. J. Malin
Leon Cardinal

J. M. Masson

L. Lussier

P. Poirier

A. Fanchon

M. J. Lachena

35 St. Zotique

Jos. Lussier

G. Guimond

188

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

~~Théophile Jacques Clark 1107~~
Théophile Jacques Clark 1107

~~Albert Lanthier~~

A. Giroux

Charles Laurin 36 Paupine

J. M. Y. Lantier 458 St. Y. Y. Y.

Georges Alphonse 2848 Caplaine

Prospere Jacques 3113 Rue

H. Barbe 715 Caspian

[Faint, illegible handwriting in the lower section of the document]

1899

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

To the Mayor & Alderman of the Town of St. Louis.

The undersigned Proprietors and Electors of the Town of St. Louis request your attention to the following:-

That ^{it} is in the interest of the citizens to have a park on the ground bounded by Fairmont & Laurier Avenue.

That we are informed from good sources, that an option is before your council offering the whole part of said land 0.35¢ a foot, and if the town loses the opportunity, it will be put up for building lots immediately.

That it is in the future interest of the town before annexation, to the City of Montreal, to secure the above mentioned piece of ground for a public park for the benefit and welfare of the citizens of this part of the City.

Therefore the undersigned pray your council to take action immediately.

Joseph Jasmin Cor. St. Vincent & Park Ave.
~~1108 St. Vincent~~

101 Fairmont. Ct.

A. J. Holland. 93 Fairmount Ave

Chapoleon Griselle 1945 Park Avenue

J. B. Picard 1545 St. Vincent St

Martin. Bros. 91 Fairmount Ave

J. J. Gulland 2237 Westbury St.

A. W. Casin 2239 Waverley St.

Marcus Failing 2002 Mance St
Corner Fairmont.

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

A SON HONNEUR LE MAIRE, et
A MM. LES ECHEVINS DE LA VILLE ST LOUIS.

La requête des soussignés, électeurs de la ville St
Louis,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT:

Qu'il serait de l'intérêt de toute la ville de St
Louis d'avoir un parc public sur le terrain connu sous le nom
de "Le terrain des Soeurs de l'Hotel-Dieu",

Que nous sommes informés de bonne source qu'il y
aurait moyen, dans le moment, d'acquiescer ~~à~~ ce
terrain à des conditions très avantageuses pour en faire un
parc public.

Que si la ville de St Louis manque l'occasion qui se
présente d'acheter tout ~~ce terrain~~ ^{ces} terrains pour un parc,
ces terrains vont être mis en vente immédiatement, et il sera
impossible dans l'avenir d'avoir un parc à cet endroit.

Que l'intérêt immédiat et futur de la ville exige de
ne pas s'annuler à la cité de Montréal avant d'avoir un parc à
cet endroit, et ce tant sous le rapport de la beauté et de l'am-
bellissement de la ville que sous le rapport de la santé des
contribuables et de la valeur de la propriété.

P O U R Q U O I les soussignés prient le conseil de
la ville de St Louis de prendre action sur la présente requête.

Mrs S. Allan 88 Fairmont

Fred. A. Clapham 2044 Waverley St
W. Cuthbert
J. W. Jamieson
Waverley St
2065 Waverley St
2119 Waverley Street

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

192
Hélène de la rue Stanley à la
rue Bagot

P28/B2,20

1

2

3

4

5

6

7

8

143

Ad Swift 14th Waverley St
Mr Durand 2133 Avenue du Parc

J. Herbert Swift 89th Fairmount Ave
Woodson 265 Durocher St.

~~W. J. Swift~~ 2000 Waverley
M. Nelson Park Ave. E.

~~A. R. Johnson~~ 2060 Rue Waverley

Al Watson 2065 -
H. Fargue 2262 Esplanade

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

A MESSIEUR LE MAIRE, *

Et MESSIEURS LES ECHEVINS,

De la VILLE ST LOUIS.

Messieurs:-

Requiert

Nous, les soussignés désirons porter à la connaissance de votre Conseil que nous nous opposons fortement au choix du coin des Avenues du Parc et Laurier pour un poste de cochers de place.

Nous trouvons que ce site est trop à proximité des autres postes de cochers qui sont situés, savoir: l'un coin des Avenues du Parc et Mont Royal et l'autre coin du Boulevard St Laurent et Avenue Mont Royal.

Ville St Louis, le 30 septembre 1909.

<i>Hépeaux</i>	- 1950 - Park Avenue
<i>Jany Cox</i>	27 ^e Durocher.
<i>Dr. H. Seaborn</i>	1950 Park Ave.
<i>Dr. E. A. Cleveland</i>	1950 Park Ave.
<i>H. S. Shaw m.d.</i>	1944 Park Ave
<i>J. Berque</i>	1942 Park Ave.
<i>Mon. W. Proulx</i>	684 Laurier
<i>Geodetreau</i>	1936 Park Ave
<i>Horace C. Gush</i>	coin St Louis Park
<i>Robert St. Jacques</i>	1890 Park Ave -
<i>J. Hector LaRocque</i>	1767 ^a Hutchison
<i>Francis G. Gaudin m.d.</i>	1930 Park Avenue
<i>M. A. Robert</i>	1787 ^a Hutchison
<i>H. Heilers</i>	694 Laurier Ave.
<i>H. Lemieux</i>	31 Ruybe
<i>Dr. C. J. Gagnon</i>	940 Park Avenue
<i>Thos. Bouché</i>	14 Royal

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

145

The Royal Bank of Canada Montreal
Pr. 17. 18. Bedford

A. A. Gendron	1924 Park Avenue.
The Annex Sheds	690 Laurier Ave
Ed Burton	664 Laurier Ave
J. L. Blee	664 Laurier Ave
John Gates	656 Laurier Ave
Stephen J. Byrne	1927 Park Avenue
Chas. Vignall	1929 Park Avenue
J. J. Kimball	" " "
L. J. Keller	1931 Park Ave
James G. Keller	1933 Park Ave
Miss J. McBurnie	1951 Park Ave
John Boyne	1884 Park Avenue
Edouard Dixon	1875 - Park Avenue
Henri Gagne Jr	2026 Park Ave
M. Barcelo	1963 Park Ave
Chas. D. Batho	1959, Park Ave.
J. St. Landry, md	1850 Park Ave
J. Maurin	1834 Avenue du Parc.
F. Desbois	1834 Avenue du Parc
A. S. Mathews	678 Laurier.

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Ville de St. Louis, 15 Juillet 1908.

A son Honneur le Maire,
et à M. H. Les Echevins,
de la Ville de St. Louis.

Messieurs:-

L'honorable résultat des renseignements recueillis dans cette partie de la Ville de St. Louis, comprises dans les limites de la paroisse de St. Jean de la Croix, impose bien respectueusement à votre Honorable Conseil, en tant que notre intention d'améliorer le site de notre Paroisse, tout en accablant les citoyens en général, en établissant un parc public, à l'endroit le mieux situé et le plus favorable de notre Paroisse, c'est-à-dire sur cette partie de terrain, située à l'ouest de la rue Saint Laurent, vis-à-vis la rue St. Etienne, en encadre sur le côté est de la rue St. Dominique, coin sud de la rue St. Etienne, attendu que notre Eglise doit être construite sur la rue St. Etienne, entre les rues St. Laurent et St. Dominique, côté sud.

En conséquence des faits et-écrits mentionnés, nous prions fortement votre Honorable Conseil, de bien vouloir prendre les mesures et moyens nécessaires, pour acquérir le terrain nécessaire, comme ci-haut mentionné, afin d'établir un parc public, ce qui serait davantage, de nature à embellir la Ville de St. Louis et en plus accorder un surplus de valeur à nos propriétés.

Et vos requérants comme il est de leur devoir, ne cessent de prier.

Wilfrid Guenette 2817 Rue St. Laurent,

Armand Gascon 2905 St. Germain

Nicola Gracato 2800 Esplanade

L'Harve 2816 St. Laurent

Joe Roper 2814 "

Isaac Dugas 2752 "

Ernie Guenette 1141 Clark

J. A. Maillet 2887 St. Laurent St.

Rod Lussier 2921 St. Laurent

Lawrence Vincent 2884 St. Laurent

Frank Russell 2950 Rue St. Lawrence

J. Andronio 2986 St. Laurent

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

L. Hollin St Laurent
 G. Villeneuve 3015 St Laurent - 3015
 P. Villeneuve 3017 St Laurent
 Max Boileau 3050 St Laurent
 Henri Frevaux 3040 St Laurent
 George 1358 Clark
 Wilfred Dehou 1334 Clark
 R. De Francesco 1239 Clark St
 Giovanni De Francesco Bell 12103
 Pasquale de Luca 1346 Clark St
 Martin Martino 1233 Clark St
 Wilfred J. 1214 Clark
 Charles Petros 707 Marcell
 G. H. T. Myardins 2909 St Laurent
 Mc Gailon 25 Starny
 George Goyette 2824 Caplanade
 Olivier Lemay 78 St Zotique
 Joseph Grandwood 31 St Zotique
 Louis Demoye 5 St Zotique
 J. A. Grand
 Elmer Fortier 1208 Clark
 Victor Menard
 J. N. Cyr 745 de Gagné

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Alfred Dubois
 M. Beunville
 Joseph Lalonde
 M. Corbeil
 O. Parent
 H. Guerin
 M. Fauriol
 F. H. Touchette
 O. Francoeur
 Edouard Desjardins
 Raphaël Landry
 J. Ald. Poirier
 Jules Gohier
 Henri Grenon
 Claude Laprenier
 Eugène Desjardins
 L. Parent
 Honoré Duchesne
 Prof. Denochamp
 E. H. Bourgeois

1 7 7

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Aldas Duquette 435 Casgrain
~~St Hubert~~ 59 St Joseph
 L Panneton 2800 Boul St Laurent
 J A July 620 Casgrain
 A Panneton 592 Casgrain
 L Bisson 702 Casgrain
 Joseph Dion 769 Casgrain
 D Gaudon 2903 St Laurent
 Rodrigue 808 Marie
 Napoleon Gascon coin Clark
 Truffe Hume 5120 St Laurent
 Alphonse Grand 1887 St Bonin
 Claude Dubin 17 Atlantic ave
 Joseph Kibert 75 Suzanne
 Edmond Pouchard Desrosiers
 Joseph Therien 1027 Clark
 G Langlet 1047 Clark

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

2011

Ville de St.Louis, 13 Juillet 1909.

A son Honneur le Maire,

et à M.M. les Echevins,

de la Ville de St.Louis.

Messieurs:-

L'humble requête des soussignés, résidant dans cette partie de la Ville de St.Louis, comprise dans les limites de la Paroisse de St.Jean de la Croix, expose bien respectueusement à votre Honorable Conseil, qu'étant de notre intention d'améliorer le site de notre Paroisse, tout en accommodant les citoyens en général, en établissant un parc public, à l'endroit le mieux situé et le plus favorable de notre Paroisse, c'est-à-dire sur cette partie de terrain, située à l'ouest de la rue Saint Laurent, vis-à-vis la rue St.Zotique, ou encore sur le côté est de la rue St.Dominique, coin sud de la rue St.Zotique, attendu que notre Eglise doit être construite sur la rue St.Zotique, entre les rues St.Laurent et St.Dominique, côté sud.

En conséquence des faits ci-dessus mentionnés, nous prions fortement votre Honorable Conseil, de bien vouloir prendre les mesures et moyens nécessaires, pour acquérir le terrain nécessaire, comme ci-haut mentionné, afin d'établir un parc public, ce qui serait davantage, de nature à embellir la Ville de St.Louis et en plus accorder un surplus de valeur à nos propriétés.

Et vos requérants comme il est de leur devoir, ne cessent de prier.

A Hector O'Rourke

Zotique Desjardins & A. D. D.

Michel Pranzo 3019 Waverly

Benjamin Lacasse 3115 Hutchins

A. Brisebois 92 boulevard

A. Dion 604 Casgrain

D. LeCavallier

B. Goulet 69 antique,

Disivalt

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

J. Pouchant 1327 Clark.

Jos. Pracour 1198 - -

A. Legant 2688 St Laurent

J. Gaudan 1190 Clark.

S. Monin 1282 Clark

R. Davut 7785 Clark

B. Leguin 7785 Clark

S. Laville 2918 St Laurent

O. Gravel 1326 Clark

J. Thériault 687 Coigny

Philiss Besucyone 1218 Clark

Kdger Madram 721 de Gaspe

Thophile Archambault 820 de Gaspe

Ces. Chartrand 727 de Gaspe

Mat. Levesque 38 Suzanne

Alf. Bouchard 91 Suzanne

Paula Léonard 93 Suzanne

Mon. Deboane 121 Suzanne

Guadalupe Merri 842 de Gaspe

André André } 842 de Gaspe

202

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

J. Lyault - 744 rue Alma

O Lyault Bre "do"

A. Grenier n° 799 Rue Alma

J. Bevoirtrand alma 7748

J. Hamelin

A. Hamelin 768 Alma

Edmond Miller 792 alma

Jean Bertoulli 901 Alma

Ferdina Charrette

J. B. St. Amant

~~Joseph~~ Hamelin

Mrs Olivier Cantoni n° 22 Rue Casgrain

Joseph Buronnet n° 768 rue de Gaspe

Wilfrid Calarneau 758 Rue de Gaspe

203

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

204

Ville St.Louis 15 Novembre 1909

A Monsieur le Maire

Et Messieurs les Echevins de la ville St.Louis

Messieurs

Nous soussignés, électeurs de la ville St.Louis, exposons respectueusement qu'il serait urgent de procéder à l'expropriation de l'avenue Laurier coté Nord entre les rues St.Laurent et St.Dominique et ce pour les raisons suivantes:

Les maisons construites sur cette rue sont pour la plupart des reliques d'un autre âge, toutes dans un très mauvais état et de l'effet le plus disgracieux pour cette belle partie de notre ville qui a nom: Parc La Haye et qui est entouré d'édifices de très grande valeur tels que l'église du Saint Nom de Jésus, Le presbytère, l'Hotel de Ville et un grand nombre d'autres, dont la superbe apparence est grandement atténuée par les quelques vieilles masures qui sont encore debout sur la rue que nous venons de mentionner:

D'autre part le peu de largeur de cette rue à l'endroit indiqué empêche de voir avantageusement ce beau monument qu'est l'hotel de ville.

Il serait donc désirable, Monsieur le Maire et Messieurs les Echevins, que notre humble requête soit prise en sérieuse considération et ce, dans le plus grand intérêt des propriétaires du quartier et des contribuables en général.

Et les intéressés ne cesseront de prier.

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

205

J.B.M. Dupuis 21 Clairmont Avenue

Z. L. Lussier 238 St. Andre

J. H. Bastien 527 Laurier Ave

W. Lafrenay 1897 St. Helene

V. Gagne 27 Villeneuve

Ernest Corio 2400 J. J. Lussier

A. Beauchamp Rue Maize

M. Guimond 1918 St. Laurent

H. M. Barcelo 1963 Park Ave

J. Germain 411 Clark

O. Chénier 1838 St. Louis

J. P. Lamy 520 Laurier

J. H. Ford 1850 St. Louis

A. Fabre 1979 u u

J. G. Fabre c/o Magnin & Magnin

J. Gagnon 1924 Boulevard St. Laurent

La Cie. Lussier & Lussier 479 Ave. Laurier

J. H. Claude 122 Boller

M. J. Paquet 626 Boulevard St. Joseph

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Maxime Laisse

Abelard Laroche 296^e Clark

Paul Dumas 1545 St. Dominique

Edmond Trottier 208 Clark

Jos. Jubinville 365 Clark.

Desbois 753^e Bond Street

Yves Monier 1630 St. Laurent

M. Jarry Rue Laurier

Henri Charrette 2076 Blvd St. Laurent

Onide Galarnier 2337 St. Laurent

A. Anderson 475 Laurier

A. Guenier 293 Clark

P. Leduc

E. Forest 511 Clark

Alf. Racine 1284 St. Dominique

A. Lussier 1919 St. Laurent

Paul Bastien 525 Laurier

P28/B2,20

1

2

3

4

5

6

7

8

Requête

Ville St Louis 16 Novembre 1909

A Monsieur le Maire et Messieurs les Echevins
de la Ville St Louis

Messieurs

Une délégation des citoyens de la partie nord
de la Ville St Louis s'étant présentée devant le
Club Courrier St Louis du Mil End Nord pour
avoir son aide et son support le dit club
à sa séance du 15 Novembre a décidé à l'unanimité
de présenter et présente au conseil de
la dite Ville St Louis au nom de la dite délé-
gation ici présente la requête suivante:

Nous soussignés demandons l'ouverture de
la rue Alma, de la rue Susanne à la rue
Marcel, et vu que les propriétaires de cette par-
tie de la ville sont presque tous de pauvres
ouvriers et ne se sentent pas les moyens de
payer le coût de l'expropriation en reparti-
tion sur leurs propriétés et vu le coût assez
peu élevé de l'expropriation, demandons
que le coût et les frais de la dite

P28/B2,20

1

2

3

4

5

6

7

8

expropriation soit payée par la ville et
que les délégués ne font cette demande qu'à
cette condition. Raisons des délégués: Les
rues Buller & Marcil n'ayant aucune sortie
autre que les rues St Dominique et St Laurent
la partie est des dites rues Buller et Marcil
se trouve privée des secours contre l'incen-
die qui pourrait venir de l'est ou du sud,
que les résidents de la dite partie est ne peu-
vent aller s'approvisionner au près sans faire
un long détour, de même que les paroissiens
de St Edouard sont obligés d'allonger leur che-
min pour se rendre à leur paroisse, et pour
toutes ~~ces~~ ^{autres} raisons que la délégation peut donner
nous demandons que le conseil prenne action
promptement et donne satisfaction aux ré-
querants qui ne cesseront de prier.

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Requête en faveur de l'ouverture de la rue
Alma jusqu'à la rue Marcell pour le bénéfice
des résidents de la partie de l'extrême Nord de la
Ville St Louis.

E. d. St. Louis	7	Marcell
L. G. Daumet	27	"
Jean B. Filion	34	"
Aphonse Ethier	29	"
Joseph Beauchamp	65	"
Lehrz Daze	63	Marcell
Valmore Beauchamp	89	Marcell
Brunet Magré	97	Marcell
X - for M. Cohen	93	Marcell
J. E. Diggins	101	Marcell avenue
H. Nitras	108	"
A. Larivee		
L. Dagenais	106	
Clémentine Morin	60	Marcell
Arb. G. Morin		"
E. Roussign	52	"
A. W. Grey		

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

Jean Marie Buet 18 Marit
Mary Lethbridge 75 Suzanne

Edouard Desjardins 119 Suzanne
Rigise St Jacques 87 Suzanne +
Ferdinand St Jacques 85 Suzanne

Harry Wilensky 84 Suzanne

Frsac Kovenberg 95 Suzanne St.

Joseph Desjardins 54 Suzanne St.

Edmond Bouchard 46 Suzanne +

Lorenzo Galano 38 Suzanne

Olive Bempé

Lélie Faquin 43 Suzanne

Joseph Montreuil 15 Suzanne

Leon Sanscartier 13 Suzanne

Arthur Legault

Samuel Hobson 11 Suzanne

Emmanuel Vaudry 5 Suzanne

P28/B2,20

1

2

3

4

5

6

7

8

Requête en faveur de l'ouverture de la rue
Alma jusqu'à la rue Marcell pour le bénéfice
des résidents de la partie de l'extrême Nord de la
Ville St Louis.

Othmane L'Arbors	25	Buller
Isidore Tremblay	31 ^a	Buller
J. Girard	31	Buller
J. Bayard	19	Buller
J. Bayard	21	Buller
Pat Laurendeau	1896	Sanguinette
André Leblanc		
Napoleon LeBlanc	51	Buller
Tatich Lavelle	53	..
Isidore Leveillé	57	
Al. ^{marque} Bastian	2920	
Al. ^{marque} Bastian	59	
Al. ^{marque} Bastian	71	Buller
F. X. Beauvais	87	Buller
W. ^{marque} Laporte	75	Buller
L. Beauchamp	109	Buller
J. A. Belodan	115	Buller

P28/B2,20

1
2
3
4
5
6
7
8

212

Jns Francey - 123 Ave Butler
 L. F. Fleuret 125 " "
 Cropper & Jobin 128 Butler
 Charles. Jobin 126 Butler.
 Wpho. Verville 2026 Sanguinet
 JMS Dupont St Dominique
 1804 Sanguinet
 W Trotter 56 Butler
 J. F. F. Fleuret 42 Butler
 J. F. Dupont 691 Alma
 M Blais 704 ~~Alma~~ Cowan
 P Labramboise 678 Alma
 A. Thachien Ave St Dominique
 J. P. Bérubé

P28/B2,20

1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8